

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2024**

Le jeudi 05 décembre 2024, à 19h00, les membres du conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle du conseil de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque conseiller par Monsieur le Maire, le vendredi 29 novembre 2024, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ordre du jour complémentaire a été adressé le 03 décembre 2024.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

M. ALIBERT	Mme BAUDONNE	M. BAUDRIER
M. BOUHDIDA-LASSERRE	M.BUSSY	M. CHEVANDIER
Mme DASPET	M. DIDIER	Mme DJELLALI
Mme DUCHAUCHOI	Mme EKON	M.EPARA EPARA
Mme GAFFORELLI	Mme GARRIGOS	M. GLEIZES
Mme GOFFAUX-ESPEJO	M. GOULIN	M.HOCQUARD
M. JALLAMION	Mme JASSIN	Mme NAGELS
M. PLIEZ	Mme PRIMET	Mme RIVIER
M. ROGER	M. SALACHAS	M. SAMAKE
M. SAUVAGE	M. SOREL	

S'ETAIENT EXCUSES

M. BOYAJEAN	Mme DE MASSOL	M. JOSEPH
Mme HALIL BELLAH	Mme ZIANE	

POUVOIRS

Mme EL AARAJE a donné son pouvoir à M. BUSSY
Mme GUHL a donné son pouvoir à Mme GOFFAUX-ESPEJO
Mme HERRERO a donné son pouvoir Mme RIVIER
M. INDJIC a donné pouvoir à Mme DJELLALI
M. JARDIN a donné pouvoir à M. PLIEZ
Mme MAQUOI a donné pouvoir à Mme NAGELS
M. SAKHO a donné pouvoir à M. ROGER
M. SAUVAGE donne son pouvoir à partir de 20h à Mme EKON
Mme TRACHEZ a donné pouvoir à M. GOULIN

SECRETAIRE AUXILIAIRE

Mme MANCHEL

Ordre du jour

1. Délibérations.....	6
202024344 : Désignation d'un-e secrétaire de séance	6
202024345 : Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2024	6
2024 DDCT 156 Autorisation de signer la convention locale d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville	7
2024 DDCT 192 Convention avec Banlieues Climat. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	8
2024 DLH 195 Réalisation, 55-57 rue de la Plaine (20e) d'un programme de rénovation de 17 logements sociaux par la RIVP - Subvention (244 688 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur .	9
2024 DLH 280 Réalisation de programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par divers bailleurs sociaux dans le 20^e arrondissement – Subvention (5 740 785 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur	11
2024 DSOL 175 Subvention d'investissement (100 000 euros) relative à la création d'un SAS de mise à l'abri de familles. M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	12
2024 DASCO 103 Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027. Mme Anne BAUDONNE rapporteure	13
2024 DASCO 137 Caisse des écoles (20^e) - Subvention 2025 (14 780 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.....	13
2024 DLH 179 Réalisation, 124 rue des Pyrénées (20^e) d'un programme de création de 4 logements supplémentaires (1 PLA I, 2 PLUS et 1 PLS) par ICF Habitat La Sablière. Subvention (493 794 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur	15
2024 DLH 249 Réalisation 29-33 rue de Buzenval (20^e) d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 48 logements (17 PLA I, 16 PLUS et 15 PLS) par Paris Habitat. Subvention (7 669 557 euros). M. Thomas CHEVANDIER, rapporteur	16
2024 DLH 347 Réalisation, 42-52 et 58-60 rue de la Py (20e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 142 logements sociaux (51 PLA I - 51 PLUS - 40 PLS) par la RIVP - Subvention (24 775 557 euros). M. Thomas CHEVANDIER, rapporteur	17
2024 DLH 352 Réalisation 8-12 Cour de la Métairie (20^e), d'un programme de construction en surélévation de 11 logements familiaux (4 PLAI - 4 PLUS - 3 PLS) par HSF - Subvention de 432 986 euros. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.....	17
2024 DLH 354 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 3-7, rue Cristino Garcia (20^e) et réalisation d'un programme de création d'une résidence étudiante comportant 73 logements PLUS. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.....	19
2024 DLH 179 Réalisation, 124 rue des Pyrénées (20^e) d'un programme de création de 4 logements supplémentaires (1 PLA I, 2 PLUS et 1 PLS) par ICF Habitat La Sablière. Subvention (493 794 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur	20
2024 DLH 375 Réalisation, lot 4 de la ZAC Python-Duvernois (20^e), d'un programme de construction neuve de 49 logements en Bail Réel Solidaire par la RIVP – Subvention (3 739 535 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.....	21
2024 DLH 389 Réalisation, lot 6B de la ZAC Python-Duvernois (20^e), d'un programme de construction neuve de 61 logements en Bail Réel Solidaire par la RIVP – Subvention (5 415 899 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.....	21

2024 DU 145 Modification dossier de réalisation ZAC Python-Duvernois (20e) - Modification projet de PEP - Avenant n°3 au traité de concession avec la SEMAPA - Cessions foncières. Mme Virginie DASPECT rapporteure.....	22
2024 DSP 88 Subventions (193 683 euros) et conventions avec 3 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif Paris Med' (15 ^e , 20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	23
2024 DAC 55 Convention pluriannuelle pluripartite d'objectifs avec l'association Musique Danse XXe / Le Regard du Cygne (20 ^e).....	25
2024 DJS 133 Mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025.....	25
2024 DLH 185 Réalisation, 158-166 boulevard de Charonne (20 ^e) d'un programme de rénovation de 50 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - subvention (672 210 €).....	25
2024 DLH 256 Réalisation, 20 rue des Pavillons (20 ^e) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux avec îlot de fraîcheur par Habitat Social Français - Subvention (145 792 euros).....	25
2024 DASCO 120 Caisse des écoles (20 ^e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.....	25
2024 DASCO 157 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (179 889 euros) au titre des services de restauration pour 2025.....	25
2024 DASCO 166 Vacances Arc-en-ciel – Convention de partenariat avec les Caisses des écoles relative aux séjours Vacances Arc-en-Ciel.....	25
2024 DFPE 167 Crèche située 22 rue Paul Meurice 20 ^e - Convention de gestion et de remboursement de charges Ville / ELOGIE-SIEMP.....	25
2024 DJS 132 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025.....	25
2024 DPE 41 Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris.....	25
2024 DLH 361 Réalisation, lot 11 ZAC Python Duvernois (20e), d'un complément de programme de construction neuve de 5 logements sociaux PLS par la RIVP – Subvention (66 936 euros) .	25
2024 DU 111 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2023.....	25
2024 DAE 280 Appel à projets de soutien à l'immobilier d'activités - Désignation des lauréats, subventions (1 480 000 euros) et convention avec la RIVP pour le projet Davout 1 (20e).....	25
2. Vœux.....	25
V202024377 Vœu relatif au maintien du régime de décharge des directeurs et directrices des écoles publiques parisiennes - déposé par Antoine Alibert, ainsi que l'ensemble des élu-es du groupe Les Écologistes 20 ^e	25
V202024379 Vœu relatif à la dénomination d'une école du 20 ^e arrondissement de Paris en hommage à Rachid Taha - déposé par Lila Djellali, ainsi que l'ensemble des élu-es du groupe Les Écologistes 20 ^e	27
V202024378 Vœu pour la suspension du gynécologue Émile Daraï et l'arrêt de ses consultations publiques à l'hôpital Tenon (20 ^e) - déposé par Emmanuelle Rivier, Florence Herrero et le groupe des élu.es écologistes.....	29
V202024380 Vœu relatif à l'ouverture d'un second CMP ou l'agrandissement du CMP des Tourelles de l'APHP - déposé par Karine Duchauchoi et les élu.es et élus du groupe Communiste et Citoyen.....	30
V202024382 Vœu relatif à la restructuration en cours à la DRFIP Paris proposé par l'exécutif .	31
V202024383 Vœu relatif au désengagement de la Région IDF sur le logement social déposé par l'exécutif.....	31
3. Questions orales.....	34

Q202024003 Question orale concernant les travaux dans l'arrondissement - déposée par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20^e..... 34

Q202024004 Question orale concernant le ramassage des feuilles mortes dans l'arrondissement - Déposée par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20^e..... 36

M. PLIEZ

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite d'abord la bienvenue et je vous propose de commencer ce conseil. De manière un peu rituelle, après vous avoir salué, je vais dire quelques mots. Nous sommes donc le 5 décembre 2024, il est 19h15. Le conseil du 20^e arrondissement se réunit sur convocation adressée individuellement à chaque conseillère et conseiller par moi-même le 29 novembre 2024, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales. Nous sommes aujourd'hui au lendemain du vote de censure du gouvernement Barnier qui marque un nouveau tournant dans notre V^e République, mais aussi dans un jour de grève nationale, à l'appel de l'intersyndicale de la fonction publique. Je suis évidemment comme chacun et chacune d'entre vous, dans l'attente de savoir comment le président Emmanuel Macron réagira à l'expression de ce désaveu, car ce vote n'est pas simplement une réaction à une politique que nous sommes 75 % à juger inefficace et injuste, il porte aussi en lui des conséquences profondes pour l'avenir immédiat de notre pays. D'abord, il signale la fragilité d'un président qui n'a plus la confiance de l'Assemblée nationale. Le renversement du gouvernement est la conclusion logique d'une séquence de six mois qui aura vu accéder au pouvoir un gouvernement minoritaire dans les urnes et à l'Assemblée et qui s'est lui-même, selon moi, placée entre les mains du Rassemblement National. En privilégiant la recherche de compromis avec Marine Le Pen plutôt qu'avec tout ou partie de la gauche, dont la coalition, je le rappelle, était sortie en tête des urnes, ce gouvernement démissionnaire ne sort pas grandi de ces quelques mois d'exercice du pouvoir. L'instabilité qui se prolonge entraîne un vide politique qui annihile le dialogue nécessaire pour agir et répondre aux défis auxquels notre nation est confrontée, qu'ils soient économiques, sociaux ou environnementaux. Ce mode de censure est le reflet d'un mécontentement profond qui traverse notre pays ; seuls 3 % des Françaises et des Français interrogés par Ipsos le mois dernier se disent satisfaits ou apaisés, 87 % considèrent que notre pays est en déclin. Alors nous ne regretterons pas, je ne regretterai pas, le projet de budget 2025 qui pénalisait les plus fragiles et les collectivités locales, mais aujourd'hui je voudrais aussi affirmer avec force et conviction mon soutien total à la grève et au service public. La fonction publique fait trop souvent l'objet de préjugés, de réformes déstabilisantes, mais elle reste à mes yeux un pilier fondamental de notre démocratie et de notre modèle républicain. Nous savons tous ici que les services publics sont au cœur de la vie de tous les territoires. Dans chaque ville, chaque commune, chaque arrondissement, chaque quartier, ce sont les agents qui assurent des fonctions essentielles dans notre société, la propreté, l'entretien des espaces publics, l'aide aux personnes âgées, la garde des plus jeunes, l'éducation, le soutien scolaire, l'animation culturelle, l'épanouissement de la jeunesse, la prévention et la sécurité, par exemple, et nous pouvons avoir une pensée pour la période Covid où nous saluons à l'époque régulièrement tous ces agents. Alors c'est vrai que ce sont des missions souvent invisibles, mais indispensables à nos vies quotidiennes. Et c'est bien pour cela qu'aux côtés des agents, je défends aujourd'hui, nous défendons aujourd'hui, un service public de qualité, accessible à tous et toutes, partout et sans distinction. Je crois que les grévistes ne demandaient pas l'impossible, ils demandaient d'abord de la dignité, la dignité de pouvoir exercer leur métier dans de bonnes conditions, la dignité de voir leur travail reconnu à sa juste valeur et la dignité de défendre un service public de proximité qui soit à la hauteur des besoins des citoyennes et des citoyens. Nous ne pouvons pas accepter une société où les services publics sont démantelés au nom de la rentabilité, mais pas seulement. Les services publics constituent un rempart contre les inégalités sociales, une réponse aux fractures sociales et territoriales qui divisent notre pays. Lutter pour la fonction publique, ce n'est pas seulement défendre un statut, c'est défendre un modèle de société, c'est se rappeler que l'égalité n'est pas qu'une devise, mais un principe fondamental inscrit dans notre Constitution, c'est refuser de laisser se creuser un fossé entre les Françaises et les Français en fonction de leur lieu de résidence ou de leurs revenus. Je réitère donc ce soir mon soutien aux agents de la fonction publique et je les assure de mon engagement sans faille dans cette lutte pour un service public à la hauteur des enjeux de notre société.

Enfin, les conséquences du vote du gouvernement nous mettent au-devant des médias de la scène internationale, mais relèguent notre voix à l'arrière-ban des nations en période de tension politique où la démocratie et le droit international sont de plus en plus en péril. Quel message pourrions-nous porter auprès des autres pays quand le nôtre est si fracturé ?

Pour revenir au 20^e, et parmi les sujets à l'ordre du jour du conseil, je souhaite souligner la hausse de la subvention en faveur de la caisse des écoles du 20^e arrondissement, service public primordial, qui nous permettra de poursuivre nos priorités, l'accès de tous nos enfants à la cantine grâce à une tarification sociale très progressive, l'amélioration qualitative des repas, la sélection d'ingrédients bio et locaux, la sortie des contenants plastiques. Elle nous permettra aussi dans le 20^e d'améliorer dès le

1^{er} janvier 2025, le régime indemnitaire des agents de notre caisse et de les aligner sur les autres caisses de Paris. Je veux aussi porter à votre attention la nouvelle convention fixant les crédits dédiés au 20^e arrondissement dans le cadre des abattements de taxe foncière sur les propriétés bâties (la TFPB). L'enveloppe locale passera de 600 000 euros à 1,4 M€, elle permettra de financer des actions associatives auprès des bailleurs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, le premier adjoint y reviendra peut-être tout à l'heure. En tout cas, c'est une bonne nouvelle pour les associations, quand l'État refuse de reconventionner les postes d'adultes-relais, dont la présence est pourtant cruciale auprès des jeunes et des familles en difficulté.

Pour un petit sourire : il y a moins de deux heures nous avons illuminé avec les enfants présents et leurs familles les décorations de la façade de la mairie autour d'un chocolat chaud ; vous étiez un certain nombre à être à mes côtés. J'espère que ces illuminations, ainsi que les neuf autres que nous avons financées dans tous les quartiers de l'arrondissement, vont apporter un peu de baume au cœur en cette période de fêtes de fin d'année.

En guise de conclusion, je vous invite à visiter les nombreux marchés de Noël qui vous sont proposés dans l'arrondissement. Dès ce week-end, la Braderie solidaire Autre monde que nous accueillons ce week-end dans la salle des fêtes de la mairie. C'est un joyeux bazar, mais cela marche bien, et c'est bien pour eux. Le marché de Noël de Handisolidaire de l'ESAT Ménilmontant, le marché de la résidence du Pressoir et celui en face chez Envie Le Labo, mais également la braderie festive à la Sourcière du 20^e, la Ressourcerie de la Porte des Lilas issue de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée que nous avons portée politiquement, le Noël de toutes les couleurs organisé par les conseils de quartier Amandiers, Gambetta et Plaine-Lagny, un événement solidaire où les conseils ont su s'unir pour proposer ce Noël, et puis l'événement solidaire de la Commune au Solaris, et le parcours de Noël des artisans de Belleville.

Je veux remercier l'ensemble des structures, commerces, associations, qui se sont mobilisés pour que ces animations puissent se tenir dans notre arrondissement.

Comme toujours, je vais finir ma petite intervention en remerciant les équipes de la mairie et les prestataires qui comme à chaque conseil sont mobilisés pour que nous puissions débattre et travailler ensemble dans de bonnes conditions. Je vous souhaite un bon conseil et je vais donc vérifier que le quorum est atteint. Il l'est. Et vérifier les présents, excusés, absents et les pouvoirs, et donc procéder à un appel nominal.

Comme toujours je rappelle également que la présence au conseil d'arrondissement est requise dans le cadre du mandat que les habitants et les habitants nous ont confié.

Le Maire procède à l'appel des présents.

M. PLIEZ

Nous allons donc pouvoir entamer nos débats puisque le quorum est atteint ; nous pouvons délibérer au titre de l'article 21, 21-17 du CGCT.

1. Délibérations

202024344 : Désignation d'un-e secrétaire de séance

M. PLIEZ

La première délibération que je vous demande de voter concerne la désignation d'un secrétaire ou d'une secrétaire de séance, en l'occurrence une secrétaire ; Lila DJELLALI a accepté d'être la secrétaire, elle sera aidée par Madame Camille KOSKAS, chargée du suivi du conseil au sein des services de la mairie et secrétaire auxiliaire.

Après consultation des membres, Madame Lila DJELLALI est désignée comme secrétaire de séance.

202024345 : Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2024

M. PLIEZ

La deuxième délibération que je vous propose de voter concerne l'approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre. S'il n'y a pas de remarques, je vous propose de voter également.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Je tenais à vous informer que la délibération 2024 DAE 297, dite « Maison de l'air, 27 rue Pia-20^e convention d'occupation du domaine public » est ajournée et a été retirée de l'ordre du jour de ce conseil d'arrondissement.

2024 DDCT 156 Autorisation de signer la convention locale d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

M. PLIEZ

Je vous propose d'entamer l'examen des délibérations qui ont fait l'objet d'inscriptions. La première est la DDCT 156 ; le rapporteur, et en même temps l'intervenant, est Maxime SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Merci Monsieur le Maire. J'ai attrapé la perche que vous m'aviez tendue dans votre introduction pour parler de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour information, c'est un outil assez important de la politique de la ville qui a été mis en place sous le gouvernement de Lionel Jospin. Les bailleurs sociaux, pour leurs logements situés dans les quartiers politiques de la ville, bénéficient d'un abattement de taxe foncière à hauteur de 30 %. Cet abattement est partiellement compensé par l'État aux collectivités territoriales à hauteur de 40 %, et les bailleurs sociaux, dans le cadre de conventions avec les collectivités concernées, font le choix d'investir ces impôts finalement non payés pour financer des projets d'amélioration du cadre de vie et développer les services rendus aux locataires du parc locatif social. C'est un abattement qui sous la précédente convention, représentait un montant d'environ 4,7 M€ ; cela concernait à peu près 37 000 logements pour les quartiers politiques de la ville à Paris. Il se trouve, et vous le savez, que la taxe foncière sur les propriétés bâties a augmenté l'année dernière, ce qui a eu comme conséquence une augmentation de fait du rendement de l'abattement de taxe foncière et donc des capacités qu'ont les bailleurs sociaux pour financer des projets dans le cadre de cet abattement. C'est pour cela, dans un contexte national très compliqué pour la politique de la ville, à la fois avec une absence de ministres, également des coupes budgétaires sur les appels à projets et sur les postes adultes-relais, que grâce à l'augmentation de la taxe foncière, l'enveloppe passe de 4,7 M€ à plus de 10 M€, pour financer des projets pour les habitants du parc social locatif. Pour le 20^e arrondissement, et Monsieur le Maire l'a dit, c'est une enveloppe qui atteint désormais 2,4 M€, dont 1,4 M€ que nous allons pouvoir localement piloter, ce qui nous donne des marges de manœuvre supplémentaires extrêmement importantes.

Une nouvelle convention avec le nouveau contrat de ville a donc été passée ; la délibération vise à la signer. Il y avait 4 enjeux avec cette nouvelle convention :

- Acter l'augmentation du montant de l'abattement ;
- Articuler cette augmentation avec les nouvelles priorités que nous nous sommes fixées pour les quartiers politiques de la Ville de Paris et du 20^e arrondissement ;
- Mieux ventiler la répartition entre l'enveloppe parisienne de cet abattement et l'enveloppe locale que l'on peut arbitrer localement ;
- Travailler sur la gouvernance de cet abattement, puisque cela met autour de la table beaucoup de monde, évidemment la mairie du 20^e, pour ce qui concerne l'enveloppe locale, les équipes de développement local, les bailleurs sociaux concernés mais aussi les amicales de locataires dans un exercice très fastidieux, mais en même temps très important.

Je vais vous lister les priorités fixées dans le contrat de ville, que l'on retrouve dans le cadre de cet abattement :

- Utiliser cette enveloppe pour renforcer les animations en pied d'immeuble et le soutien à la vie associative ;
- Travailler sur la tranquillité résidentielle ;
- Améliorer la qualité du patrimoine et la gestion au quotidien de ce patrimoine ;
- Travailler à un meilleur accueil des nouveaux arrivants ; cela concerne notamment un quartier comme Python-Duvernois.
- Avoir un travail auprès de l'accompagnement des publics les plus vulnérables.

Auparavant, 47 % étaient décidés au niveau parisien et 53 % au niveau de la mairie du 20^e; désormais, 60 % des crédits vont être décidés au niveau de la mairie du 20^e. Ce qui est décidé à l'échelle parisienne, c'est le financement du GPIS. Vous le connaissez bien, c'est le groupement public qui assure la sécurité dans le parc locatif social ; ce sont les postes de développement social urbain qu'ont les bailleurs sociaux pour accompagner le tissu associatif, notamment dans les quartiers politiques de la ville. Ce sont des dispositifs transversaux dans tout Paris.

L'enveloppe locale sur laquelle nous avons des marges de manœuvre concerne les minorations de loyers ; c'est extrêmement important, c'est un peu la nouveauté de cette convention, qui va nous permettre d'agir pour donner de la visibilité et de la pérennité sur la présence associative à Python-Duvernois notamment, et qui va connaître beaucoup d'évolutions, notamment sur l'emplacement de plusieurs associations. Ce sont aussi les actions de sur-entretien en matière de propreté, des petits travaux ou la question de la gestion des déchets, et c'est enfin le financement de projets associatifs qui ne relèvent pas forcément d'appels à projets politiques de la ville. Cela va donc nous donner des marges de manœuvre avec, sur la question de la gouvernance, un volet sur tout ce qui concerne le financement de projets techniques (c'est la question du sur-entretien ou des petits travaux), et toute une gouvernance sur le volet social ; nous allons travailler sur les minorations de loyers pour les associations et le soutien à la vie associative sur du soutien à certains projets.

Pour vous donner quelques exemples concrets de ce qu'a permis cet abattement de TFPB pour le 20^e arrondissement : avec Paris Habitat, nous avons financé les médiations nomades place Henri Matisse dans le quartier des Amandiers. Nous avons également renforcé l'accompagnement aux seniors proposé par l'UNRPA. Ce sont aussi les ateliers vélos de Cocyclette dans le quartier des Rigoles, ou enfin les actions de désencombrement [Avec la RIVP, nous avons travaillé avec Emmaüs Coup de main. Il y a eu aussi la question du sur-entretien à Python-Duvernois. Nous avons également financé des chantiers éducatifs avec le club de prévention ; nous avons travaillé avec l'association Kif Kif pour son agenda de quartier.

Nous sommes vraiment dans un contexte de baisse des moyens au niveau national, mais d'augmentation des moyens au niveau local, avec plus d'agilité pour pouvoir accompagner le tissu associatif selon les besoins. Notamment, la grande nouveauté est de travailler sur les minorations de loyer, ce qui nous permet à la fois de proposer des minorations de loyer sur des futurs baux ou encore augmenter les minorations existantes. Cela permet donc d'agir beaucoup plus dans la finesse, pour répondre à des besoins pour lesquels nous n'avions pas forcément toutes les réponses jusqu'à maintenant ; tout cela évidemment pour les habitantes et les habitants de nos quartiers politiques de la ville.

Je vous invite donc à voter cette très belle convention.

M. PLIEZ

Merci. Vous pouvez voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DDCT 192 Convention avec Banlieues Climat. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

M. PLIEZ

Nous passons à la DDCT192. La parole est à Antoine ALIBERT, et pour lui répondre, Maxime SAUVAGE, qui a également droit à une intervention qu'il a demandée, s'il le souhaite.

M. ALIBERT

. Cette convention va être passée entre la Ville de Paris et l'association Banlieues Climat. Maxime SAUVAGE aura l'occasion de le rappeler, cette convention est née de deux plans principaux de la Ville : d'abord le Plan climat, nous en avons parlé au dernier conseil d'arrondissement, et par ailleurs le Plan pour les quartiers populaires. Cette convention lie bien les deux et particulièrement dans le 20^e, c'est pour cela que je voulais insister en intervenant, et en laissant la parole ensuite aux rapporteurs. nous avons souhaité faire le premier axe local de cette déclinaison : un plan climat, des actions climatiques qui sont d'abord et surtout au bénéfice de ceux qui contribuent le moins à ces dérèglements climatiques. C'est d'ailleurs tout le crédo de Banlieues Climat, et je pense qu'en cela ce sont des acteurs fondamentaux dans le paysage des associations environnementales ou climatiques aujourd'hui, puisque ce sont des jeunes issus des quartiers populaires ou des milieux populaires, qui

portent ces questions environnementales avec la conscience que justement ils ont une forme de double injustice, voire de triple injustice : ils ne contribuent pas à ces dérèglements, ils en subissent les premiers les conséquences et en plus ils sont très éloignés des lieux de pouvoir pour pouvoir changer les choses. C'est donc une association qui plaide pour l'émancipation par les acteurs de ces inégalités, sociales, climatiques et socio-écologiques. Je voulais vraiment souligner cette convention qui je pense arrive à point nommé, et à mon avis Maxime SAUVAGE en parlera aussi très bien. Je le remercie d'en être le rapporteur et je me tiendrai disponible pour que nous arrivions à traduire cette convention rapidement en actes dans le 20^e arrondissement.

M. PLIEZ

Merci. Maxime.

M. SAUVAGE

Merci beaucoup Monsieur le Maire. Effectivement Antoine ALIBERT a déjà dit beaucoup de choses. Banlieues Climat, c'est une association plutôt jeune, qui a maintenant deux ans, mais qui fait depuis deux ans un travail fantastique, et qui connaît une audience à la hauteur de la pertinence des projets et des formations qu'elle mène. Cela repose aussi sur le dynamisme de l'équipe qui s'occupe de Banlieue Climat ; je veux saluer Abdelaali EL BADAOUI, Sanaa SAITULI et Féris BARKAT, que vous avez déjà dû voir sur plusieurs plateaux et émissions radio, et le chanteur Sefyu, que certains doivent apprécier autour de cette salle.. Nous avons une convention qui nous emmène jusqu'en 2026, et qui va nous permettre de faire des choses intéressantes.

Pour tout de suite inscrire notre action localement dans le cadre de cette convention, nous pourrions imaginer au début de l'année 2025, avec Monsieur le Maire et avec vous, Antoine ALIBERT, une réunion avec Banlieues Climat, qui réunira tous les collectifs, toutes les associations qui interviennent en QPV, pour une présentation des actions de Banlieues Climat, de ce qu'ils proposent, de ce qui est déjà fait dans le 20^e, avec un échange avec le tissu associatif, et voir les nouveaux projets que nous pourrions porter. Je pense qu'au mois de janvier, ou au plus tard en février, pour ne perdre absolument aucune semaine de cette durée de convention, nous pourrions avoir un partenariat effectif et être même un arrondissement exemplaire dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à vous prononcer sur cette DDCT 192.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DLH 195 Réalisation, 55-57 rue de la Plaine (20e) d'un programme de rénovation de 17 logements sociaux par la RIVP - Subvention (244 688 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur

M. PLIEZ

La parole est à Laurent SOREL ; le rapporteur est Antoine ALIBERT.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Je voulais prendre la parole sur cette délibération parce qu'il s'agit d'un programme de rénovation de 17 logements sociaux par la RIVP ; c'est très bien que les rénovations Plan climat se poursuivent, mais comme d'habitude, les inquiétudes portent sur les concertations avec les habitants Nous savons bien que sur les nombreux programmes de rénovation du parc de logements sociaux, des inquiétudes sont souvent soulevées ; des associations locataires, des collectifs d'habitants sont inquiets sur les conditions dans lesquelles ces travaux sont faits ; et je pense que c'est important, dans ces conditions, de prendre en compte la partie concertation et les échanges avec les habitants. Parce que de toute façon, pour tout ce qui concerne les rénovations Plan climat, cela ne peut pas se faire contre les habitants, malgré eux, mais avec, dans la mesure du possible. Et je ne fais pas de démagogie, je sais bien que c'est compliqué et que ce n'est pas forcément facile de mettre en place ces programmes de rénovation avec des habitants qui voient leur

quotidien bouleversé. C'est plus un questionnement que j'ai sur les conditions dans lesquelles vont se faire ces rénovations, plutôt qu'une critique. Je serai donc attentif à la réponse.

M. PLIEZ

Avant de vous laisser répondre, Monsieur ALIBERT, je vais laisser la parole à Jacques BAUDRIER, qui l'avait demandée.

M. BAUDRIER

Quelques éléments d'information : hier l'APUR a produit une actualisation de son étude rendue il y a un an sur l'évaluation des économies d'énergie réalisées suite aux 9 premières rénovations de logements sociaux. C'était la seule étude à l'échelle française ; jusqu'à 2022 les résultats des consommations étaient excellents, 28 % d'économies d'énergie en moyenne. On passe pour l'année 2023 à 34%, ce qui prouve que les bailleurs ont encore mieux géré leurs chaufferies. On pensait qu'il y aurait une amélioration au cours du temps, cette amélioration est encore plus importante. Cela touche d'ailleurs tous les types de chauffages ; l'étude est en ligne sur le site de l'Atelier parisien d'urbanisme.

Cela veut dire qu'à l'échelle internationale, notre étude produite l'an dernier était déjà celle qui donnait les meilleurs résultats ; son actualisation fait que ces résultats sont encore meilleurs que ce que nous comptions. Et il est très probable que l'an prochain, puisque l'on passera de 9 000 à 15 000 logements dont on aura pu analyser les consommations pendant plusieurs années, en termes de méthodologie, et que ces rénovations, étant plus récentes, seront de meilleure qualité, nous nous rapprochions de 40 % d'économies d'énergie. L'an dernier nous estimions les économies moyennes entre 250 et 400 euros par ménage dans les logements rénovés ; avec ces nouveaux chiffres, nous estimons maintenant entre 300 et 500 euros d'économies par ménage selon les programmes. Ce qui valide encore plus l'intérêt.

Sur la concertation, Paris Habitat fait systématiquement voter les locataires. Plusieurs votes ont eu lieu récemment dans le 20^e, dans de très grands ensembles. J'ai assisté au vote dans le secteur Porte de Montreuil Sud, avec 75 % de votes pour. Sur la centaine de votes organisés par l'État, il n'y a eu que deux votes négatifs depuis une dizaine d'années, sur des petits ensembles. La RIVP et Elogie ne font pas encore de votes, mais les méthodologies de concertation ont énormément progressé et sont de grande qualité.

Des oppositions s'expriment fréquemment de la part de personnes âgées ; il est vrai que ces travaux lourds les perturbent, et que cela peut créer des oppositions, qui sont légitimes dans leur expression. Nous devons les prendre en compte pour essayer de limiter au maximum la nuisance.

Le sujet de la troisième ligne revient régulièrement. Le fait est, le calcul fait par les bailleurs n'est appliqué qu'une fois que les économies réelles sont constatées. C'est au maximum la moitié du gain pour les locataires, et encore, pour certains immeubles c'est encore moins ; en tout cas ce n'est constaté qu'une fois que nous sommes certains que les locataires ont eu de fait leur charge baissée d'autant. Ce n'est pas *a priori*, c'est *a posteriori*, en termes de calcul.

M. PLIEZ

Petit rappel, je vais être assez inflexible pour la suite : intervenant 3 minutes, rapporteur 5 minutes.

M. ALIBERT

Vous disiez, Monsieur SOREL, que l'on n'a pas le choix de la concertation ; nous le partageons, c'est vraiment primordial. Mais nous n'avons pas non plus le choix de faire ces rénovations, face à leur impératif et aux défis climatiques qui sont devant nous. Et nous n'avons pas non plus le choix en termes de précarité énergétique. Ce sont vraiment des gains considérables, même si c'est vrai que c'est un mal pour un bien, d'une certaine façon, puisque cela reste des travaux en milieu occupé. Mais nous avons pu le constater, de vraies améliorations sont faites par les bailleurs.

Il y a toujours des petits aléas ; on parle quand même d'une rénovation considérable. La Ville de Paris est la seule collectivité de France qui aujourd'hui, pour son parc social, est sur la trajectoire qui permet de respecter la Stratégie nationale bas carbone à horizon 2050 ; nous pouvons nous en féliciter.

Et enfin sur la VMC, Monsieur BAUDRIER le disait, je pense qu'il y a beaucoup d'idées reçues sur la question, mais ces opérations, qui installent souvent de la VMC, ne sont pas juste de la rénovation thermique pour les gains énergétiques ou pour les économies, c'est aussi pour des raisons de

sécurité, puisque souvent ces opérations permettent d'adapter la norme de sécurité d'incendie, et les portes palières ; Je sais que certains préfèrent avoir un placard en plus que quelques dizaines d'euros en moins, mais en tout cas, si jamais la superficie est diminuée, le loyer sera diminué d'autant.

M. PLIEZ

Merci, je vous invite à vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DLH 280 Réalisation de programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par divers bailleurs sociaux dans le 20^e arrondissement – Subvention (5 740 785 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur

M. PLIEZ

Nous passons la délibération DLH 280. La parole est à Jacques BAUDRIER, le rapporteur est Antoine ALIBERT.

M. BAUDRIER

Je voudrais souligner cette délibération qui rassemble neuf projets d'îlots de fraîcheur, c'est-à-dire des projets de végétalisation et de protection solaire ; de végétalisation tant en pleine terre que sur les toits, sur les immeubles de bailleurs sociaux. Plusieurs bailleurs sont concernés : Paris Habitat, RIVP, ICF La Sablière, HSF, Elogie-Siemp. Ces neuf opérations permettent de désimperméabiliser plus de 5 000 m² à l'échelle du 20^e ; on est déjà sur un demi hectare à l'échelle du 20^e arrondissement juste pour cette année. Ce sont 4 hectares à l'échelle de Paris. On voit bien que ces bailleurs apportent une contribution importante à la végétalisation de la Ville ; en cumulé cela devrait aboutir entre 50 et 60 hectares à végétaliser et désimperméabiliser à l'échelle de Paris ; 142 arbres vont être plantés sur le patrimoine des bailleurs dans le 20^e, et près de 3 000 m² de végétalisation en toiture en plus des 5 000 m² en pleine terre. Il y aura également un programme d'installation de 5 700 occultants, en plus d'un certain nombre d'occultants qui sont placés dans le cadre des opérations Plan Climat. Notre objectif est de réaliser dans moins de 10 ans le positionnement d'occultants sur 100 % des logements de bailleurs sociaux, alors qu'actuellement c'est seulement 50 %. La progression est très rapide ; à la fin de l'année, nous serons à 55 %. Je ne connais pas d'autres endroits en France où l'on a une approche aussi systématique que nos bailleurs sociaux pour les protections solaires, ce qui est absolument essentiel au vu des canicules que nous devons affronter à partir de la décennie 2030. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur ALIBERT.

M. ALIBERT

Je vais encore aller dans le même sens que Jacques BAUDRIER ; au dernier conseil d'arrondissement nous nous félicitons de la cohérence des nombreux plans que nous avons votés collectivement, le PLUB, le PLU bioclimatique, le Plan climat. Cela montre la cohérence de la Ville depuis de nombreuses années sur la transformation volontariste de l'espace public, sur la végétalisation de l'espace public, sur la récupération de mètres carrés sur la voiture ; elle se l'applique aussi, par l'intermédiaire des bailleurs sur le parc social, et c'est ce que l'on fait sur le parc social, avec ce nouveau dispositif îlots de fraîcheur, et ce que le PLU-B fait par ailleurs sur toutes les parcelles privées. A travers toutes ces opérations, ce sont près de 6 M€ que la Ville met sur la table pour financer ses actions de lutte contre le dérèglement climatique et l'adaptation au profit des locataires, et plus largement des habitants et usagers de l'espace public aux alentours.

M. PLIEZ

Merci. Voulez-vous vous prononcer sur cette DLH 280 ?

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DSOL 175 Subvention d'investissement (100 000 euros) relative à la création d'un SAS de mise à l'abri de familles. M. Antoine ALIBERT rapporteur

M. PLIEZ

Nous examinons maintenant la DSOL 175. La parole est à Laurent SOREL, et Antoine ALIBERT sera le rapporteur.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Je suis ravi de voter cette délibération, qui crée un sas de mise à l'abri pour des familles. Il s'agit de quarante places supplémentaires au sein de la crèche les Rigoles. Ce contexte où de nombreuses familles sont à la rue aujourd'hui (plus de 500 à Paris), où les parents dans les écoles du 20^e nous alertent presque chaque semaine de familles qui sont à la rue, d'enfants scolarisés qui n'ont pas de logement, est provoqué par le refus de l'État de répondre à la crise du logement et de l'hébergement d'urgence, mais on sait aussi que la Ville peut, avec ses moyens, compenser en partie ou répondre en partie avec toute la limite de ses moyens, évidemment, à cette crise

Il existe une commission municipale de l'hébergement d'urgence et des hôtels à bas coûts, à laquelle j'ai participé pour la première fois il y a deux jours, et qui a été initiée dans le 20^e ; c'est très bien que ce soit fait dans le 20^e, mais il me semble que quelque chose manque encore aujourd'hui, cette possibilité de mettre un réseau de veille avec les associations de parents d'élèves, avec les collectifs qui s'occupent de ces questions, ce qui permettrait d'avoir plus de suivi et de cohérence entre les élus, entre la mairie et les militants sur le terrain, sur des cas particuliers, et d'éviter un certain nombre de malentendus parfois.

M. PLIEZ

Merci. Antoine ALIBERT.

M. ALIBERT

Merci de souligner cette délibération, qui va contribuer, avec les 40 places que le vote de cette subvention va permettre d'ouvrir dans l'arrondissement, et les plus de 260 places que notre arrondissement a ouvertes depuis cet été, et d'ici à cet hiver, à aider tous les types de publics qui aujourd'hui hélas subissent les conséquences d'une politique de droite conservatrice qui provoque toutes ces précarités en France, et dont les familles sont les principales victimes, ainsi que les collectivités qui essaient de pallier les conséquences. Vous l'avez dit, concrètement, ce projet va être l'ouverture de places dans une crèche intercalaire ; c'est une politique concrète de la Ville de Paris et de la Mairie du 20^e, que de ne jamais laisser des locaux inoccupés, quand on peut y intégrer des personnes qui sont à la rue ; on connaît hélas tous les chiffres, et vous avez cité plusieurs situations. Ce sas va ouvrir le 16 décembre ; il sera en priorité pour des familles. Nous sommes justement en train de voir avec le secrétariat général de la Ville et les partenaires comment prioriser une partie des familles qui ont été identifiées grâce à « Jamais sans toit ». Cela me permet de faire le lien avec ce que vous proposiez, Laurent SOREL : créer une cellule de veille supplémentaire. Avec Anne BAUDONNE, nous faisons le point à chaque rentrée scolaire avec tout le personnel éducatif, et principalement les directeurs et directrices d'établissements scolaires sur la présentation de tous les dispositifs ; nous les encourageons et leur présentons aussi ce qui existe en termes de coordination et de veille sociale mais il y a aussi la situation des familles qui sont déjà hébergées, qui sont hébergées parfois dans des hôtels où on ne sait pas véritablement ce qui s'y passe. Cela a été le fruit des travaux de cette commission, que j'annonce aux autres membres du conseil d'arrondissement qui n'ont pas le loisir d'y siéger et qui n'ont pas encore reçu le compte-rendu (il va arriver) ; nous avons réussi à créer un guide qui permet de faire un point précis sur les droits de chacun de ces locataires, de ces hôtels dits à bas coûts, où souvent, certains commerçants, on va les appeler comme ça, sont de véritables marchands de sommeil. Vous avez cité le rassemblement à Anne Sylvestre, j'y serai demain matin avec certains élus de la majorité ; nous étions au mois de juin avec d'autres élus de la majorité à l'école Eupatoria, au mois de mars vous étiez avec Danielle SIMONNET devant Eugène Reisz ; à chaque fois que des solutions se présentent, la majorité répond présente pour pouvoir

accompagner ces familles et faire du mieux qu'elle peut avec les moyens qui sont les siens. Mais je le rappelle, les moyens qu'elle met sur la table, elle ne devrait pas les mettre, c'est l'État qui devrait le faire. Mais elle le fait avec tout le bon cœur qu'on peut attendre d'une collectivité qui se dit de gauche.

M. PLIEZ

Merci. Oui, 270 places créées dans le 20^e depuis les six derniers mois pour tous les publics. Je crois que nous sommes parmi les premiers contributeurs, avec le soutien de la Ville évidemment. J'en profite pour dire que la famille mentionnée par Laurent SOREL est hébergée en centre d'hébergement depuis ce soir. Je crois que nous serons sans doute unanimes ici pour dire qu'on ne peut pas laisser les enfants à la rue. On ne peut laisser personne à la rue, mais les enfants, cela paraît une évidence. Même, et j'insiste là-dessus, quand les familles ne jouent pas le jeu, parce que j'estime que les gens doivent comprendre aujourd'hui qu'une proposition de logement en banlieue, en grande banlieue, cela ne se refuse pas dans les temps qui courent, et cela vaut le coup, pour s'installer durablement, de faire un changement de vie. Néanmoins, je pense que nous prenons toute notre part, Antoine l'a bien rappelé, pour répondre à toutes ces demandes de détresse ; Anne Sylvestre en est le dernier exemple. Je vous invite à voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DASCO 103 Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027. Mme Anne BAUDONNE rapporteure

M. PLIEZ

La parole est à Anne BAUDONNE pour la DASCO 103.

Mme BAUDONNE

Merci Monsieur le Maire. Je voulais faire une intervention rapide à propos de cette délibération pour parler d'un sujet qui je sais intéresse beaucoup de familles. Effectivement de nombreux enfants de l'arrondissement mangent à la cantine, et par cette délibération, je voudrais saluer le travail qui a été fait et les progrès réalisés dans la restauration scolaire de nos écoles.

Plus de 13 000 enfants mangent tous les jours. Ces repas sont préparés par la cuisine centrale du 20^e arrondissement rue Paul Meurisse. Un gros travail de formation a été réalisé depuis la reprise par le nouveau directeur, qui est là depuis trois ans et qui a relevé cette caisse des écoles et cette cantine qui ne satisfaisait pas grand monde, on doit bien le reconnaître. Aujourd'hui, par cette délibération, il est question d'adopter un nouveau cadre de fonctionnement, et bien sûr de reconduire l'essentiel de ce qui a été mis en place depuis peu, et de renforcer un certain nombre d'objectifs en matière de sécurité, de qualité, de durabilité alimentaire, qui sont définis dans le Plan d'alimentation durable (le PAD), mais aussi de permettre une plus grande facilité pour l'inscription pour les parents. Même si je sais que l'année dernière cela a été difficile, nous améliorons et poursuivons l'optimisation de ces parcours avec un guichet unique et avec la dématérialisation des démarches. Le soin apporté au goût et à la variété des repas est travaillé avec les écoles et avec les enfants, avec des équipes extrêmement volontaires pour faire changer les habitudes alimentaires, mais aussi éduquer à ces nouvelles pratiques alimentaires.

Cette délibération va permettre de poursuivre ce travail, dans un grand plan de formation des équipes qui encadrent les enfants sur le temps périscolaire, et une participation active des enfants dans des dégustations et des avis, qui vont permettre d'améliorer encore la qualité de nos cantines.

Je vous demande l'approbation de cette convention.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à vous prononcer.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DASCO 137 Caisse des écoles (20^e) - Subvention 2025 (14 780 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. Mme Anne BAUDONNE rapporteure

M. PLIEZ

La prochaine délibération est la DASCO 137. La parole est à Michel JALLAMION, Anne BAUDONNE est toujours rapporteuse.

M. JALLAMION

Merci Monsieur le Maire. Je voulais surtout saisir cette délibération qui concerne le RIFSEEP, le régime indemnitaire des personnels des caisses des écoles, pour féliciter le travail qui est entrepris. Personnellement j'étais un peu sceptique sur le discours qui me semblait trop beau, peut-être du fait de mon passé syndicaliste, mais le fait est qu'énormément de choses ont été faites pour le personnel depuis la nomination de Grégory MECHE comme directeur de la caisse des écoles du 20^e. La déprécarisation du personnel qui avait été annoncée a eu lieu. L'augmentation des indemnités a eu lieu également puisqu'aujourd'hui les plus bas salaires recevront une centaine d'euros mensuels en plus ; ainsi toutes les caisses des écoles seront alignées sur un régime commun.

Par ailleurs la sortie du plastique est en train d'être effectuée avec la remise en bac à inox ; je le dis d'autant plus que j'étais sceptique là-dessus, car je me disais que cela allait créer des problèmes pour le personnel en termes d'accompagnement, et cetera, mais pas du tout ; tant d'un point de vue logistique que d'un point de vue organisationnel, cela a été mené d'une main de maître, dans une phase expérimentale qui, je trouve, s'est extrêmement bien passée. Tout cela pour vous dire le satisfecit de la gestion de cette caisse des écoles, et de votre travail, Monsieur le Maire, puisque vous avez réussi à obtenir de la mairie centrale, que nous soyons accompagnés pour permettre le développement de cette caisse des écoles.

C'est pour toutes ces heureuses nouvelles que mon groupe votera cette délibération de manière très enthousiaste.

M. PLIEZ

Laurent SOREL a demandé la parole.

M. SOREL

Je vais dire à peu près la même chose, même si je compléterai par un questionnement que j'ai sur la question de l'éducation alimentaire, mais en tout cas, sur le régime indemnitaire des agents, je salue les progrès sur l'augmentation de 200 euros des indemnités les plus basses, la sortie du plastique. Effectivement on peut constater que depuis l'arrivée de Grégory MECHE, beaucoup de choses ont été améliorées dans le 20^e, y compris sur la question de l'évolution des habitudes alimentaires pour pouvoir coller au Plan d'alimentation durable. Ce n'est pas rien, il s'agit de 13 000 enfants de notre arrondissement. J'ai juste un questionnement sur la façon de pouvoir faire changer les habitudes alimentaires.

M. PLIEZ

Merci. Pour répondre à vous deux, Anne BAUDONNE.

Mme BAUDONNE

Merci Monsieur le Maire. Je vais très rapide. Cette délibération a un très fort enjeu, elle porte sur les conditions d'emploi des personnels, c'est-à-dire transformer ce qui jusque-là était des primes, attribuées de manière plus ou moins juste, dans ce qu'on appelle le RIFSEEP, c'est-à-dire le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, qui est l'outil indemnitaire de référence utilisé dans toutes les autres caisses, et qui n'était pas en place jusqu'alors dans notre caisse des écoles. Ce régime remplace la plupart des primes et des indemnités, pour les agents de production et de service.

Des groupes de travail ont été menés par les services de la restauration scolaire et la caisse des écoles, ce qui a permis de définir des critères d'attribution, justifiant ce calcul d'une contribution financière dédiée à la mise en place de ce régime indemnitaire. Cette contribution sera intégrée à la subvention. Cette délibération propose une subvention pour la caisse des écoles du 20^e, pour l'année 2025, de 14 780 000 euros, dont 342 954 euros au titre de la mise en place du fameux RIFSEEP.

M. PLIEZ

Merci. Je vous laisse vous exprimer par le vote.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DLH 179 Réalisation, 124 rue des Pyrénées (20^e) d'un programme de création de 4 logements supplémentaires (1 PLA I, 2 PLUS et 1 PLS) par ICF Habitat La Sablière. Subvention (493 794 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur

M. PLIEZ

Nous entrons dans une série d'interventions sur des délibérations qui concernent la DLH, avec un certain nombre d'interventions de Jacques BAUDRIER, et le rapporteur sera Thomas CHEVANDIER. Nous commençons par la 179. La parole est à Jacques BAUDRIER.

M. BAUDRIER

Une première intervention pour faire un petit clin d'œil à Virginie DASPET, qui après trois mandatures où les adjoints à l'urbanisme successifs se sont cassés les dents sur un projet d'aménagement de la parcelle du 124 rue des Pyrénées, a réussi l'exploit de réussir à faire sortir ce projet de construction sur cette parcelle et à l'aménager, ce qui va permettre de faire le lien avec la Petite ceinture, que nous espérons ouvrir dans les prochaines années, et avec le bois de Charonne dont nous espérons prolonger l'aménagement. Donc bravo à Virginie pour cette réussite, après près de 20 ans d'insuccès. Cette délibération nous permet de voter quatre logements supplémentaires par rapport aux 21 qui étaient déjà programmés.

Mme DASPET

Je n'y croirai que lorsque nous aurons proposé la première pierre, et au moins quelques fenêtres. Il s'agit d'une délibération pour ajouter quatre logements conventionnés, mais c'est vrai que cela permet de parler en avant-première de ce beau projet porté par ICF La Sablière, qui à la fois va consister en une grande opération de rénovation thermique, mais aussi une très importante opération de végétalisation, de destruction de boxes en surface, et qui va permettre surtout de recréer un lien piéton qui était inscrit dans tous les documents réglementaires, pour permettre un nouvel accès à la Petite ceinture, et par ailleurs également un parc public, sur lequel nous nous étions engagés dans notre contrat de mandature. Nous profitons de ces quatre nouveaux logements pour parler un petit peu plus de ce projet, à savoir que nous le présenterons, entre autres, aux habitants du quartier en début de semaine prochaine si tout va bien.

M. PLIEZ

Merci. Thomas CHEVANDIER, pour vous répondre.

M. CHEVANDIER

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues ; pour revenir à l'objet initial de cette délibération, il s'agit de logement social, de logement abordable en plus dans notre arrondissement, avec là aussi la mixité à l'intérieur de l'opération, ce qui nous permet de tendre vers l'objectif global à terme inscrit dans le plan local d'urbanisme de 40 % de logement social et logement abordable dans Paris.

Sur la parcelle en elle-même, c'est la preuve aussi que nos méthodes ont évolué ; si nous sommes capables aujourd'hui de sortir une parcelle comme celle-là, c'est aussi tout l'esprit du plan local d'urbanisme bioclimatique qui se retrouve sur cette parcelle, et nous en sommes tous très heureux et très fiers. Évidemment nous saluons l'engagement et la ténacité des élus qui ont accompagné et porté, et qui n'ont rien lâché sur cette parcelle depuis de longues années. Bravo à eux ; je vous appelle à voter cette délibération.

M. PLIEZ

À vos votes, merci.

2024 DLH 249 Réalisation 29-33 rue de Buzenval (20^e) d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 48 logements (17 PLA I, 16 PLUS et 15 PLS) par Paris Habitat. Subvention (7 669 557 euros). M. Thomas CHEVANDIER, rapporteur

M. PLIEZ

Nous abordons maintenant la DLH 249 : Jacques BAUDRIER, Thomas CHEVANDIER pour répondre.

M. BAUDRIER

Merci. Je vous propose d'intervenir à la fois sur la DH 249 et la DLH 347, deux délibérations qui concernent deux acquisitions-amélioration par nos bailleurs :

- DLH 249 : au 29-33 rue de Buzenval, 48 logements, dont 17 PLAI, 16 PLUS et 15 PLS acquis par Paris Habitat ;

- DLH 347 : 42-52 et 58-60 rue de la Py, 142 logements sociaux dont 51 PLAI, 51 PLUS et 40 PLS acquis par la RIVP.

Dans ce conseil nous allons voter 283 créations de logements sociaux dont 190 logements acquis via l'acquisition de deux ensembles immobiliers ; cela démontre que nous continuons à faire du logement social dans le 20^e. Nous sommes déjà à 42 % de logements sociaux ; quand on sait que sur le parc privé du 20^e, 15 % de logements ne sont pas des résidences principales, mais des résidences secondaires ou des logements vides, cette progression du parc social nous permet d'avoir un parc entièrement habité, et bien sûr également libéré de la spéculation sur les prix.

Nous continuons à développer du logement social avec des nombres importants (283 logements juste pour ce conseil), et c'est vraiment un changement au cours de cette année. Comme les opportunités de construction se raréfient, nous développons les acquisitions, ce qui nous permet en plus d'acquérir des immeubles, souvent des passoires thermiques. Nous allons en acquérir durant cette année 1 800 à l'échelle parisienne. Il faut savoir que dans les années précédentes nous avons acquis environ 600 logements par an selon ces procédés d'acquisition amélioration ; c'est grâce à une augmentation importante de notre budget, à la fois du compte foncier-logement et de nos opérations de co-financement des acquisitions des bailleurs (dans ce cas précis, ce sont les acquisitions des bailleurs) que nous pouvons arriver à ces chiffres ; nous acquérons donc trois fois plus de logements qu'auparavant pour en faire des logements sociaux. Ces deux élaborations en sont d'excellents exemples dans le 20^e.

M. PLIEZ

Merci. Thomas CHEVANDIER.

M. CHEVANDIER

Merci Monsieur le Maire. Évidemment je m'inscris dans la continuité en pleine cohérence de ce que vient de rappeler Jacques BAUDRIER. Les montants qui sont donnés peuvent sembler impressionnants ; c'est de l'investissement qui est rentabilisé sur le long terme pour la Ville et pour les bailleurs sociaux. On lutte contre la spéculation immobilière. On garantit pour les personnes qui vivent dans ces logements une rénovation et donc une meilleure qualité du bâti. On garantit aussi le maintien des droits et notamment le caractère encadré des loyers à travers le conventionnement. On permet notamment à des familles des classes populaires et des classes moyennes de rester dans Paris. Nous sommes donc très fiers des volumes qui sont annoncés, qui montrent la volonté politique de la Ville, la volonté politique de la mairie du 20^e arrondissement, de continuer à produire du logement social et du logement abordable.

J'aimerais aussi noter que ces deux opérations se situent dans des zones de déficit en logement social ; grâce à ces opérations, nous faisons donc véritablement de la mixité sociale au sein des opérations, mais aussi dans le quartier. Évidemment c'est un avis favorable et un appel à voter pour ces deux délibérations.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Merci. À vos votes s'il vous plaît.

Sur la DLH 352, la parole est à François-Marie DIDIER, puis Jacques Baudrier, le rapporteur est toujours Thomas CHEVANDIER.

M. DIDIER

Nous n'avons pas voté sur la DLH 347.

M. PLIEZ

Vous avez complètement raison ; comme Jacques Baudrier avait dit qu'il englobait les deux, j'ai englobé les deux aussi. Nous suspendons et nous revenons sur la 347. C'est plus simple. Je vous propose donc de voter sur la 347.

2024 DLH 347 Réalisation, 42-52 et 58-60 rue de la Py (20e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 142 logements sociaux (51 PLA I - 51 PLUS - 40 PLS) par la RIVP - Subvention (24 775 557 euros). M. Thomas CHEVANDIER, rapporteur

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DLH 352 Réalisation 8-12 Cour de la Métairie (20^e), d'un programme de construction en surélévation de 11 logements familiaux (4 PLA I - 4 PLUS - 3 PLS) par HSF - Subvention de 432 986 euros. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur

M. PLIEZ

Nous repassons sur la DLH 352. La parole est à François-Marie DIDIER.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. C'est un vieux projet sur lequel notre conseil et le conseil de Paris ont pu se prononcer en 2022. C'est un vieux projet puisque la première délibération, dans le cadre du Plan climat, datait de 2025. Entre 2015 et aujourd'hui, il n'y a pas eu de travaux réalisés cour de la Métairie concernant ces vieux ensembles immobiliers de 80 logements construits à la fin des années 1980, et qui ont évidemment un besoin de rénovation et de réhabilitation. Je l'ai toujours dit.

J'avais déposé un vœu, lors de notre conseil d'arrondissement de mai 2022 je crois (le conseil de Paris était en tout cas tout début juin 2022) pour m'opposer à ces surélévations proposées. Tout à l'heure, il a été expliqué qu'avec le Plan climat on faisait en sorte de rénover des bâtiments ; cela n'a pas été le cas pendant plus de 7 ans alors que la délibération avait été votée, et à mon avis à l'unanimité, en 2015 par le conseil de Paris. Finalement et c'est ce que je dénonçais déjà en 2022- c'est que ces surélévations ne sont faites que pour que les bailleurs rentrent dans leurs frais et fassent ces travaux de réhabilitation, ce qui n'était pas du tout le sens de la délibération de 2025. C'est un procédé que je dénonce. J'entends les arguments de Jacques BAUDRIER ou ceux de Thomas CHEVANDIER expliquant que la Ville de Paris a des difficultés pour créer de nouveaux logements sociaux. C'est la réalité. D'ailleurs, vous n'avez pas créé tant de nouveaux logements sociaux, vous avez plutôt fait des préemptions ou des acquisitions-rénovations comme on l'a vu dans les délibérations précédentes ; c'est donc une forme de municipalisation de l'habitat privé.

J'avais déposé un vœu qui, comme toujours, malheureusement ... parce que beaucoup d'élus sont dogmatiques et que même quand j'ai de bonnes idées, mes vœux ne sont jamais votés même si, dans leur for intérieur beaucoup sont d'accord avec moi. J'avais en tout cas demandé un certain nombre d'études d'impact...

M. PLIEZ

S'il vous plaît, laissez l'intervenant finir son intervention.

M. DIDIER

Merci beaucoup Monsieur le Maire. J'avais proposé qu'il y ait évidemment des études d'impact, notamment concernant le voisinage, concernant aussi les habitants. Monsieur SOREL rappelait que des habitants vivent encore dans ces logements quand on fait les travaux de rénovation, et encore plus quand on fait des travaux de surélévation. Rien n'apparaît dans cette délibération concernant ces études d'impact, mais peut-être que vous me répondrez. Beaucoup d'habitants riverains s'étaient opposés à ce projet, et je pense que c'est encore évidemment le cas. Enfin je proposais qu'Habitat social français fasse les travaux de réhabilitation au plus vite, mais ils ont attendu la surélévation, comme le dit cette délibération. J'en ai terminé. Nous nous opposerons, évidemment à ces travaux. Merci Monsieur le Maire.

M. PLIEZ

Merci. Jacques BAUDRIER.

M. BAUDRIER

Monsieur DIDIER, si vous vous opposez aux acquisitions de la Ville et par les bailleurs, en gros vous défendez les logements vides et les passoires thermiques. Parce qu'aujourd'hui, 26 % des logements privés à Paris sont vides ou sont des résidences secondaires. Surtout, les immeubles que nous acquérons en priorité sont ces immeubles où les logements sont vides ou risquent de se vider, car ils sont en catégorie F et G. En municipalisant les logements, nous les remplissons, nous évitons qu'ils se vident. S'opposer à cette politique, c'est promouvoir une ville vide, une ville de passoire thermique. Il me semble que votre argumentation est un peu décalée avec le réel.

Sur la surélévation, je tiens à saluer le travail excellent de la société Habitat Social Français, qui est d'ailleurs pionnière en termes de surélévation à l'échelle de Paris, puisqu'elle en est à une trentaine d'opérations. Ils ont scanné l'ensemble de leur parc immobilier de 5 000 logements et ils sont en phase de réaliser 300 logements sociaux grâce à ces opérations de surélévation, dont de nombreuses dans le 20^e. Je vous conseille de visiter en particulier celle du 1, rue de la Croix Saint-Simon, qui est très bien réalisée. Il y a aussi un projet au coin de la rue Ménéilmontant et de la rue Pelleport, dont les travaux vont bientôt démarrer. Ce projet a été concerté ; je remercie Antoine ALIBERT et Thomas CHEVANDIER, qui étaient présents avec moi lors de la réunion de concertation. C'est aussi une opération de surélévation de deux étages, relativement limitée ; et à chaque fois, sur les 30 opérations réalisées par Habitat Social Français, les choses se sont toujours très bien passées, car ce sont des surélévations relativement limitées, qui sont bien sûr couplées avec une rénovation complète qui permet de créer du logement social ; il n'y a jamais eu aucune contestation importante sur les 30 opérations, parce qu'il y a une méthodologie d'accompagnement de la surélévation ; c'est de la préfabrication avec des entreprises spécialisées, et qui vont faire école d'ailleurs. Les responsables de la société Habitat Social Français sont en train de former l'ensemble des autres bailleurs de la Ville, même des sociétés plus grandes, à leur méthodologie. Actuellement on crée de l'ordre de 100 logements sociaux par an en surélévation ; nous espérons, grâce à la méthodologie de ce bailleur social, que je félicite, arriver à multiplier par 5 ce nombre de surélévations. Je le rappelle, 100 % des projets de HSF se sont très bien passés, avec des nuisances minimales du fait de la méthodologie constructive et d'accompagnement par ce bailleur social. J'espère que vous viendrez, Monsieur DIDIER, à la visite que nous ferons avec la cinquième commission ; aucun de vos collègues de votre groupe n'a, malgré toutes les visites que le président MEUNIER organise, accepté de venir une fois visiter les projets que nous avons présentés. Je vous informerai des prochaines visites, en espérant que vous serez le premier membre de votre groupe à accepter de venir voir comment cela se passe avec les architectes.

M. PLIEZ

Merci. Pour continuer de s'élever, la parole est à Virginie DASPET.

Mme DASPET

Je ne comprends pas, Monsieur DIDIER : comment fait-on pour créer ou construire du logement social si on n'achète pas des immeubles déjà existants, encore mieux s'ils sont vides et défectueux écologiquement (en tous les cas en termes thermiques), si on ne surélève pas des bâtis existants ?

Que nous reste-t-il comme possibilité ? On ferme nos parcs, on construit dans les cours de récréation ... ?

Je ne crois pas que nous soyons dogmatiques ; je ne peux pas m'empêcher de faire le parallèle entre ce projet et celui de la rue des Prairies, qui ressemblait à peu près à celui-ci, où nous avons écouté ce que disaient les habitants et où nous avons décidé communément -ce n'est pas toujours facile- de ne pas surélever des bâtis existants, parce que, en effet, il y avait des questions d'orientation, d'ensoleillement, qui étaient manifestes et qu'il nous a paru plus raisonnable de sacrifier certains des logements dans le programme. De la même façon, nous sommes allés voir les locataires... J'ai de l'écho sur ma droite.

Mme DASPET

pour la cour de la Métairie, le projet présenté n'est pas celui qui était présenté au départ. Le projet présenté a été amoindri, notamment à l'initiative de Monsieur CHEVANDIER, je tiens à le signaler. Ce qui a été présenté a été aussi de nature à rassurer certains des riverains, et ils avaient raison ; ils nous ont interpellés, ils avaient raison. Pour le reste, oui, nous allons surélever et créer des duplex et des grands appartements. C'est tellement rare d'arriver à créer des grands appartements, avec un respect total du « un tiers, un tiers, un tiers », entre du PLAI et du PLS, vous devriez au contraire être très satisfait.

M. PLIEZ

Merci, la parole est à Thomas CHEVANDIER.

M. CHEVANDIER

Je suis partisan des surélévations, comme beaucoup dans cette majorité, parce que c'est un outil qui nous permet de produire du logement, et particulièrement du logement social, sans toucher au sol. La surélévation se fait en tenant compte de l'environnement, et c'est toute notre méthodologie dans cette majorité, mais au-delà dans tout Paris ; nous allons voir les habitants, c'est ce que nous avons fait à nombreuses reprises, à la fois les locataires de cet ensemble, mais aussi les locataires ou propriétaires des immeubles attenants, comme ce que nous avons fait pour la rue des Prairies, où collectivement nous avons décidé de revoir le projet. Comme nous l'avons fait également à Pali-Kao en début de mandature, parce que nous considérons qu'à l'endroit où cela était situé, il y avait une densification excessive, qui faisait que ces surélévations perdaient leur bénéfice d'intérêt général. Et sur celle-ci nous avons effectivement bougé par rapport au premier projet, en allant chez les gens. J'ai visité énormément de logements, notamment dans les copropriétés alentour, ce qui nous a permis de voir un peu différemment ces projets.

Nous sommes favorables à la surélévation sur le principe, nous y sommes favorables aussi parce la surélévation permet de contribuer au financement des plans climats ; c'est une bonne chose si on peut créer des logements, et des logements abordables, et si en créant ces logements et ces logements abordables, on finance des rénovations et des plans climats qui coûtent très cher en termes d'argent public. Nous l'assumons parce que cela va dans le sens de l'intérêt général, néanmoins c'est à noter..

M. PLIEZ

Merci, je vais vous inviter à vous prononcer sur ce projet.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DLH 354 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 3-7, rue Cristino Garcia (20^e) et réalisation d'un programme de création d'une résidence étudiante comportant 73 logements PLUS. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur

M. PLIEZ

Nous examinons maintenant la DLH 354, la parole est à Jacques BAUDRIER, le rapporteur est Thomas CHEVANDIER.

M. BAUDRIER

Encore une délibération emblématique. En 2001, il n'y avait aucun logement social étudiant dans le 20^e, nous en sommes à plus de 800, et là nous allons en créer 73 supplémentaires. Ce n'est pas tous les jours qu'on arrive à créer 73 logements sociaux étudiants (sur les 600 créés chaque année à Paris) ; c'est une opportunité, et les opportunités sont rares. Je me permets de souligner celle-ci qui va être réalisée dans le cadre d'une surélévation, encore une ; ce sont donc 73 logements PLUS au 3-7 rue Cristino Garcia. Un petit bâtiment situé près de la porte de Vincennes sera rénové et surélevé. Au vu des difficultés majeures que connaissent les étudiants pour se loger, Paris, à elle seule, représente plus de 10% de la construction de logements sociaux étudiants à l'échelle française, alors qu'évidemment nos opportunités foncières sont beaucoup plus faibles qu'ailleurs. Je crois que c'est tout à notre honneur de continuer à réussir à trouver des immeubles à transformer en logements sociaux étudiants. Merci à la RIVP d'avoir réussi à trouver des conditions de réaliser ce programme architectural.

M. PLIEZ

Merci. Thomas CHEVANDIER.

M. CHEVANDIER

C'est un beau conseil que nous avons là, parce qu'il montre comment se construit une politique du logement, une politique du logement social, une politique du logement abordable, une politique du logement pour tous, dans une ville qui a foncier très limité. Nous faisons donc preuve d'inventivité. Nous allons chercher parcelle par parcelle les possibilités qui sont les nôtres, et une fois identifiée une possibilité de surélévation, nous regardons quel usage nous semble le plus pertinent au regard des besoins exprimés, en l'occurrence le besoin de produire du logement social pour les étudiants, et au regard des besoins dans le quartier dans lequel ce projet voit le jour ; en l'occurrence cela va amener beaucoup de mixité intergénérationnelle, cela va amener aussi beaucoup de vie dans ce quartier, qui va être amené aussi à évoluer, à bénéficier de nouveaux équipements publics, à bénéficier de l'autre côté du périphérique de certaines des réalisations du projet de la porte de Montreuil, qui aura, à quelques mètres, le centre de santé. Tout cela s'inscrit pour ce quartier, pour lequel nous avons eu du mal à avancer ces dernières années et au cours des précédentes mandatures ; nous avançons, et cette résidence étudiante participe vraiment de la requalification de ce beau quartier.

M. PLIEZ

Je vous invite à vous prononcer sur cette DLH 354.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

On peut se féliciter des nombreux votes et d'engagements qui sont pris ce soir concernant le logement, et notamment le logement étudiant.

2024 DLH 179 Réalisation, 124 rue des Pyrénées (20^e) d'un programme de création de 4 logements supplémentaires (1 PLA I, 2 PLUS et 1 PLS) par ICF Habitat La Sablière. Subvention (493 794 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur

M. PLIEZ

Nous devons revoter la DLH 179, puisqu'il y a eu un bug tout à l'heure (quand vous avez vu le ciel étoilé). Je vous propose de revenir sur la DLH 179 ; pour rappel c'est le 124 rue des Pyrénées, nous avons eu les prises de parole de Virginie DASPET, de Jacques BAUDRIER et de Thomas CHEVANDIER.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DLH 375 Réalisation, lot 4 de la ZAC Python-Duvernois (20^e), d'un programme de construction neuve de 49 logements en Bail Réel Solidaire par la RIVP – Subvention (3 739 535 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur

2024 DLH 389 Réalisation, lot 6B de la ZAC Python-Duvernois (20^e), d'un programme de construction neuve de 61 logements en Bail Réel Solidaire par la RIVP – Subvention (5 415 899 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur

M. PLIEZ

Jacques BAUDRIER et le rapporteur est Thomas CHEVANDIER, : DLH 375, suivie de la DLH 389.

M. BAUDRIER

Tout à fait, je vais présenter les deux ensembles. Nous avons déjà eu un conseil historique pour ce qui est l'acquisition d'immeubles, un conseil historique pour les surélévations, puisque nous en avons voté à l'instant deux d'un coup, un conseil très important pour le logement social étudiant, mais nous avons aussi ce soir un conseil totalement historique pour la création de logements en Bail Réel Solidaire, c'est-à-dire de l'accession sociale à la propriété de façon non spéculative, à moins de 5 000 euros le mètre carré. Le Bail Réel Solidaire avait commencé avec un immeuble de 23 logements vendus dans la ZAC Saint Vincent de Paul dans le 14^e arrondissement il y a trois ans. C'est en cette fin d'année qu'aura lieu le premier vrai développement à grande échelle du Bail Réel Solidaire à Paris ; ce sont déjà plus de 200 logements qui sont en phase de commercialisation aujourd'hui, parmi lesquels le lot 6 B de la ZAC Python du Vernois, avec 61 logements construits, qui sont de très grande qualité constructive, orientés de telle façon à avoir le moins de nuisances possibles, tant en termes de bruit que de qualité de l'air.

Il y a eu beaucoup de monde à toutes les réunions publiques et webinaires. La commercialisation s'arrête le 17 décembre, mais il reste quelques logements où il n'y a pas énormément de candidatures. L'autre délibération concerne un immeuble de 49 logements qui sera commercialisé début 2025. Ce sont donc 110 logements en accession sociale à la propriété, qui seront attribués à des familles sous conditions de ressources. Nous permettons donc l'acquisition pour les classes moyennes et les classes populaires à Paris, et nous espérons qu'à terme plusieurs milliers de logements seront créés en bail réel solidaire. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'approuver une délibération dans les mois à venir, concernant l'immeuble qui sera construit au coin des rues Pyrénées et de Bagnolet.

M. PLIEZ

Merci. J'ai deux prises de parole avant que le rapporteur n'intervienne : Jérôme GLEIZES, puis François-Marie DIDIER.

M. GLEIZES

Monsieur BAUDRIER n'a pas tout dit sur cette délibération. Un peu d'autosatisfaction par rapport à cette délibération, passée en conseil d'arrondissement et en conseil de Paris. A l'époque il était prévu de faire une partie de parc privé, et nous avons donc déposé un amendement sur cette délibération, qui concernait la ZAC Bédié dans le 13^e arrondissement, pour que cela soit à 100 % du BRS. Je rappelle que l'intérêt du dispositif du BRS est que cela donne un maximum sur le prix de vente du bail. Il y a une dissociation entre le foncier et le bâti, ce qui permet de contrôler la partie du fond du bâti. On ne peut donc pas dépasser 5 000 euros le mètre carré. Quand on sait que le prix moyen à Paris est à 10 000 euros le mètre carré, c'est un énorme outil pour jouer à la baisse du prix du marché. C'est pour ça que nous avons toujours défendu l'Office Foncier Solidaire, qui gère l'ensemble des BRS. À l'époque, ce n'était pas encore le cas, mais maintenant le BRS est inclus dans le quota de logements sociaux. C'est très particulier ; comme cela a été dit, c'est une accession sociale à la propriété, mais avec une clause anti-spéculative de fait, qui bloque donc à 5000 euros. Je crois que là ce sont des contrats à 99 ans. Si nous utilisons ces outils de manière beaucoup plus massive qu'on ne le fait, nous pourrions agir sur le prix du marché de manière sur du long cours ; il s'agit en effet de stratégies de long cours.

Là on commence avec 100 % sur Python Duvernois.

M. PLIEZ

Nous allons laisser le prochain intervenant s'exprimer, François-Marie DIDIER.

M. DIDIER

Je remercie Jérôme GLEIZES. En effet j'ai toujours soutenu le programme immobilier à Python-Duvernois, qui tient particulièrement à coeur à Jacques BAUDRIER et à beaucoup d'autres ici ; c'est un grand projet de cette mandature et des précédentes, et depuis que j'ai été élu en 2020, j'ai toujours été un soutien des programmes immobiliers qui étaient mis en place.

Effectivement ce BRS est un système innovant, en tout cas qui mérite d'être testé sur cette ZAC de Python-Duvernois, et nous voterons ces deux délibérations qui concernent le BRS,

M. CHEVANDIER

Ces deux délibérations, en lien avec les précédentes, montrent le volontarisme de notre majorité, particulièrement dans le 20^e, pour défendre le logement abordable. Mais ici il n'y a pas que ça, il y a l'accession sociale à la propriété, qui est une autre manière d'habiter la ville, notamment pour les classes moyennes. Et puis il y a la qualité des constructions, la qualité des matériaux employés pour ces opérations et globalement pour toutes les opérations de Python-Duvernois, et évidemment le fait qu'elles s'insèrent dans un projet urbain plus large. C'est une étape supplémentaire de la concrétisation du projet Python-Duvernois, et cela doit être souligné.

M. PLIEZ

Merci. Nous allons voter pour la DLH 375, avant de nous prononcer sur la DLH 389.

Après consultation des membres, la délibération DLH 375 est adoptée.

Après consultation des membres, la délibération DLH 389 est adoptée.

M. PLIEZ

En conclusion de cette séquence sur le BRS, je voudrais rappeler qu'en 2020 le projet Python-Duvernois était planté et que c'est l'énergie à la fois de la mairie centrale, de l'adjoint au logement en mairie centrale, de l'équipe de la mairie du 20^e et de la RIVP, qui permet qu'aujourd'hui nous en soyons là.

**2024 DU 145 Modification dossier de réalisation ZAC Python-Duvernois (20e) - Modification projet de PEP - Avenant n°3 au traité de concession avec la SEMAPA - Cessions foncières.
Mme Virginie DASPECT rapporteure**

M. PLIEZ

L'examen suivant concerne la DU 145 ; la parole est à Jacques BAUDRIER, la rapporteuse est Virginie DASPET.

M. BAUDRIER

Je tiens à dire qu'en termes de logement, le bilan ce sont quand même 283 logements sociaux créés et 110 logements BRS. Donc pour le taux SRU, cela fait 0,4 % de plus en un seul conseil, soit 42,4 % de taux SRU après ce conseil. Nous étions partis de 23 % il y a 23 ans ; presque un demi-point en un seul conseil, je pense que cela ne s'est pas beaucoup produit en 23 ans. C'est peut-être la médaille d'or des conseils depuis 20 ans pour la création de logements sociaux dans le 20^e.

En tout cas, sur cette délibération qui est un avenant au dossier de réalisation de la ZAC Python-Duvernois, je ne vais pas intervenir sur la totalité de la ZAC, d'autant qu'elle a beaucoup été évoquée dans ce conseil, mais je vais signaler que cet avenant inclue en particulier la création d'un centre municipal de santé. On parle beaucoup de santé dans le 20^e actuellement ; un projet avance très bien pour sauver le centre Haxo, comme l'a exprimé à nombreuses reprises Karine DUCHAUCHOI ici présente, mais il y a aussi des créations de centres municipaux de santé, dont un dans la ZAC

Python-Duvernois ; et la délibération qui en acte la création est aujourd'hui. Un autre a déjà été créé Porte de Montreuil, donc jamais nous n'avons créé autant de centres de municipaux de santé et de, maisons de santé dans le 20^e qu'au cours de cette mandature. Je tiens à signaler que suite au vote du PLU qui intègre 79 nouvelles réserves pour équipements de santé, couplées à des réserves pour logements sociaux, avec ma collègue Anne-Claire BOUX, dont je tiens à souligner le caractère très volontariste pour créer des centres de santé et des, maisons de santé à l'échelle de Paris, nous avons travaillé à acquérir dès l'année 2025 de nombreux immeubles à Paris, pour y créer à la fois du logement social et des centres ou des, maisons de santé. J'espère qu'il y aura des parcelles dans le 20^e. Nous y travaillons actuellement, c'est une démarche inédite, qui est permise par grâce à notre nouveau PLU. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Pour vous répondre, Virginie DASPET.

Mme DASPET

Nous aurions dû faire un débat organisé sur Python ce soir. Nous avons fait les conventionnements de logement, les deux programmes de BRS, nous allons parler tout à l'heure du parc. Il s'agit quand même d'une délibération assez technique, qui permet d'entériner des modifications au programme. Il faut peut-être le dire : il y a aussi une diminution de la densité bâtie. C'est assez important et cela nous a permis de libérer un espace assez important pour l'espace vert, dont nous nous réjouissons tous, et dont nous allons parler après.

Pour le reste, oui il y a des transferts de charges entre SEMAPA, Ville, sur les différents programmes ; certains programmes ne sont plus portés par la Ville, alors qu'ils étaient prévus, et inversement. Mais c'est aussi tout l'enjeu du temps long ; quand on est sur des programmations d'urbanisme, on est sur des temps très longs, les choses évoluent, les demandes d'habitants évoluent, les réglementations évoluent, les législations évoluent, donc il y a nécessité de réadapter certaines des conventions qui nous lient à notre aménageur.

M. PLIEZ

À vos votes, merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DSP 88 Subventions (193 683 euros) et conventions avec 3 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif Paris Med' (15^e, 20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure

M. PLIEZ

Nous examinons maintenant la DSP 88. La parole est à Karine DUCHAUCHOI.

Mme DUCHAUCHOI

Je vous remercie. Nous parlions là du centre de santé Python-Duvernois ; il y a le centre de promotion de la santé et un centre de santé à côté, c'est donc vraiment structure innovante. J'en parlait-il n'y a pas longtemps devant la mairie quand je faisais un point sur le travail engagé par notre municipalité sur l'accès aux soins, notamment en secteur 1, pour qu'effectivement cela devienne vraiment une réalité pour nos habitants. C'est donc avec grand plaisir que je vous invite à voter cette délibération, qui contribue, dans un quartier fortement déficitaire, à répondre aux besoins en matière de santé, notamment en santé de la femme. Dans ce cabinet, ce seront donc cinq médecins généralistes, un spécialiste, deux sages-femmes, un assistant médical et des personnels administratifs (au sein de Saint-Blaise, dans le centre de Wiki Village).

Je vous invite donc à voter cette aide financière de Paris Med', dispositif unique à Paris, qui va permettre de réaliser des travaux et de créer notre centre de santé, le centre de santé Marie de Méribel qui ouvrira en 2025 (prénom féminin) ; c'est un centre de santé associatif de l'association du groupe hospitalier Diaconesses Croix Saint-Simon. Je suis très fière de l'ouverture prochaine qui va permettre de répondre aux besoins et aux déficits dans ce quartier. Merci.

M. PLIEZ

Merci. À vos votes, s'il vous plaît.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DEVE 104 Fonds Vert- Convention entre la Ville de Paris et l'agence de l'eau Seine Normandie pour le financement du parc Aretha Franklin (20^e)

M. PLIEZ

Je vous propose maintenant d'examiner la DEVE 104, sur le Fonds Vert. La parole est à Virginie DASPET, puis à Lila DJELLALI. Je précise que François-Marie DIDIER ne prendra pas part au vote du fait de ses fonctions dans l'établissement concerné. Virginie.

Mme DASPET

Cette fois nous parlons du parc, après avoir parlé des logements sociaux, du BRS, après avoir presque parlé du centre de santé Python-Duvernois. Cette fois nous parlons d'une opportunité qui nous est ouverte, par l'attribution du Fonds Vert, un fonds d'aide à la biodiversité, à la renaturation en ville, qui va venir soutenir la réalisation de la tranche 2 du parc. Pourquoi en parler ce soir ? On ne voit pas comment on n'aurait pas pu avoir ce fonds de l'État, mais c'est une façon d'annoncer aux habitants qui ne le savent pas toujours, que le parc, qu'ils ont découvert cet été et qu'ils ont découvert nombreux, habitantes, habitants du quartier, mais pas que, puisqu'on a aussi croisé beaucoup de gens, d'autres quartiers, est un lieu de médiation et de mixité sociale qui s'impose. Je ne pensais pas que les choses prendraient aussi vite, mais surtout, ce qu'il est important de dire aujourd'hui, c'est que cela ne s'arrête pas là. Il faut que les gens aient conscience que ce qui a été livré est un gros morceau du parc, mais n'est pas le parc intégral, et que d'ici 2030, ils auront accès à un espace renaturé beaucoup plus important, qui viendra accompagner les futurs bâtis, donc pour ce qu'on en sait aujourd'hui, l'équipement sportif, les logements, les deux centres de santé, la future crèche, et une partie qui nous reste à affiner sur la tranche 3.

Bien évidemment, c'est avec enthousiasme que je vous invite à autoriser la Maire de Paris à conventionner pour obtenir ce fonds.

M. PLIEZ

Merci. Je ne vois pas Lila DJELLALI. Nous allons laisser Antoine ALIBERT intervenir.

M. ALIBERT

Je vous remercie beaucoup de permettre une prise de parole du Groupe écologiste sur cette délibération. Nous souscrivons effectivement à tout ce qu'a rappelé Madame DASPET. Par ailleurs je voudrais souligner le travail qui avait été fait par Sylvain INDJIC, pour avoir ce plan d'eau sauvage au milieu du parc, qui je pense est une vraie plus-value et qui fait l'objet en particulier de ce conventionnement ; ce plan d'eau va contribuer à la fois à une réserve de biodiversité et, en plus de la beauté, de l'aménagement paysager de ce parc très qualitatif, va participer au rafraîchissement de cet espace, qui est à proximité du périphérique, mais qui va offrir un écrin rénové et embelli pour les futurs habitants et usagers de cet espace vert.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Je vous invite maintenant à vous prononcer sur l'ensemble des délibérations qui n'ont pas fait de débat.

2024 DAC 55 Convention pluriannuelle pluripartite d'objectifs avec l'association Musique Danse XXe / Le Regard du Cygne (20^e)

2024 DJS 133 Mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025

2024 DLH 185 Réalisation, 158-166 boulevard de Charonne (20^e) d'un programme de rénovation de 50 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - subvention (672 210 €)

2024 DLH 256 Réalisation, 20 rue des Pavillons (20^e) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux avec îlot de fraîcheur par Habitat Social Français - Subvention (145 792 euros)

2024 DASCO 120 Caisse des écoles (20^e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027

2024 DASCO 157 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (179 889 euros) au titre des services de restauration pour 2025

2024 DASCO 166 Vacances Arc-en-ciel – Convention de partenariat avec les Caisses des écoles relative aux séjours Vacances Arc-en-Ciel

2024 DFPE 167 Crèche située 22 rue Paul Meurice 20^e - Convention de gestion et de remboursement de charges Ville / ELOGIE-SIEMP

2024 DJS 132 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025

2024 DPE 41 Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris

2024 DLH 361 Réalisation, lot 11 ZAC Python Duvernois (20^e), d'un complément de programme de construction neuve de 5 logements sociaux PLS par la RIVP – Subvention (66 936 euros)

2024 DU 111 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2023.

2024 DAE 280 Appel à projets de soutien à l'immobilier d'activités - Désignation des lauréats, subventions (1 480 000 euros) et convention avec la RIVP pour le projet Davout 1 (20^e)

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

2. Vœux

M. PLIEZ

Nous allons maintenant passer à l'examen des vœux et des deux questions orales. Pour les vœux, je vous rappelle : 3 minutes pour la présentation d'un projet, pas plus de 3 minutes pour les interventions. S'il y a des amendements, et vous verrez qu'il y en a sur table, vous les examinez. S'ils intervenaient en cours de séance, nous suspendrions la séance pour les examiner.

V202024377 Vœu relatif au maintien du régime de décharge des directeurs et directrices des écoles publiques parisiennes - déposé par Antoine Alibert, ainsi que l'ensemble des élu-es du groupe Les Écologistes 20^e

M. PLIEZ

Le premier vœu est présenté par Les Écologistes du 20^e ; il a fait l'objet d'un amendement, que vous aviez sur vos tables. Je pense que c'est Antoine ALIBERT qui le présente.

M. ALIBERT

C'est un sujet qui date de 2019, qui anime la communauté éducative et les syndicats d'enseignants ; il s'agit d'un dispositif qui existe à la Ville de Paris depuis 1981, et qui permet aux directeurs et directrices d'école qui sont par ailleurs enseignants dans des écoles où il y a plus de cinq classes, de pouvoir se dédier pour partie et principalement aux activités de fonctionnement de l'établissement, et donc de permettre la prise en charge d'un poste d'enseignant supplémentaire pour l'établissement scolaire. Forcément, quand il y a des choses qui fonctionnent, en général la droite a tendance à vouloir le déstructurer ; en tout cas il y a eu plusieurs rapports qui ont voulu détricoter ce dispositif, ce qui a amené en 2019 à condamner ce fonctionnement de la décharge des directeurs et directrices scolaires. La convention a été dénoncée unilatéralement par l'État, qui a quand même continué à payer la décharge. La remise en cause de ce dispositif suite au dernier rapport de la Cour des comptes ferait que potentiellement, en alignant la décharge parisienne sur le modèle national, qui est beaucoup moins mieux-disant, nous perdriions 300 équivalents de 300 postes dans nos écoles publiques élémentaires à Paris, là où on sait que la situation est déjà grave.

Par ailleurs, ce vœu rappelle par ailleurs que nous souhaitons à Paris que soit étudiée plutôt la généralisation de ce modèle auprès de toutes les écoles de tous les territoires, bien entendu avec une compensation de l'État, et un alignement sur ce qui existe à Paris, pour la simple et bonne raison que c'est nécessaire pour tout le territoire et que c'est nécessaire en particulier à Paris, puisque la politique qui vise à favoriser l'enseignement libre sous contrat sans contractualiser le moindre objectif, fait qu'à Paris, par rapport au reste du territoire national, il y a plus de deux fois le nombre d'élèves dans l'enseignement privé. Il faut le redire, dans les écoles parisiennes, contrairement à une idée reçue, il y a moins d'élèves par classe dans le public que dans le privé, et il faut continuer à donner les moyens aux parents d'avoir confiance dans l'enseignement public,

M. PLIEZ

Merci. Monsieur DIDIER.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. Merci pour ce vœu, Antoine ALIBERT. J'en ai déposé un avec mon groupe pour le conseil de Paris. Vu que mes vœux ici ne sont jamais votés, je préfère poser des questions. Notre groupe, en tout cas milite aussi pour le maintien du régime de décharge des directeurs et directrices des écoles publiques parisiennes. Je rappellerai quand même que la Ville de Paris s'est désengagée sur ce sujet. Vous interpellez d'ailleurs dans votre vœu la Ville de Paris pour qu'elle maintienne ce dispositif. C'est l'État qui a payé, et un récent arrêt de la Chambre régionale des comptes, comme vous le disiez dans votre intervention a considéré que ce régime était dérogatoire et donc plus possible et en tout cas demandait à ce que ce dispositif n'existe plus. Donc notre groupe, comme vous, interpellons la Ville pour maintenir ce dispositif et pour qu'elle prenne ses responsabilités sur ce sujet, parce qu'effectivement il faut défendre l'école publique et notamment le travail des directeurs et des directrices d'école, qui est déjà énorme. Nous voterons votre vœu, Monsieur ALIBERT, et j'espère que Le Groupe Les Ecologistes votera le nôtre lors du conseil de Paris.

M. PLIEZ

Très bien, merci. Monsieur SOREL.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Moi aussi, je voterai évidemment ce vœu avec beaucoup d'enthousiasme, parce que c'est un dispositif qui marche, comme cela a été dit par Monsieur ALIBERT, et que malheureusement l'État remet en question. C'est un dispositif qui permet, cela a été dit, aux directeurs et aux directrices d'école de se décharger de leurs cours pour se consacrer aux tâches administratives et donc de créer des équivalents temps plein en postes d'enseignants. Nous discuterons du budget au prochain conseil de Paris, mais l'État doit plus d'un milliard à la Ville, dans un contexte où il se désengage ; on ne sait même pas exactement ce que le prochain gouvernement, qu'on ne connaît pas encore, va réserver aux finances de la Ville. Nous sommes est dans une

situation particulière, mais qui ne devrait pas empêcher la Ville de prendre ses propres responsabilités dans ce contexte. Je voterai donc ce vœu.

M. PLIEZ

Anne BAUDONNE, vous vouliez la parole.

Mme BAUDONNE

Oui, merci. Je voulais très rapidement intervenir sur ce vœu parce qu'effectivement je pense qu'il va faire l'unanimité ; je suis ravie que tout le conseil municipal soit soucieux de conserver de bonnes conditions de travail pour les directrices et directeurs déchargés de notre arrondissement, et plus largement de Paris. Des modifications ont été faites, mais je crois qu'elles ont été abordées. Nous entendons bien que la Ville de Paris s'engage à reconduire cette convention, que nos directrices et nos directeurs puissent être rassurés, et également que la Ville interpelle le ministère pour négocier une nouvelle convention et élargir, pourquoi pas, ce régime de décharge parisien plus largement sur le territoire français. Mais en attendant, ce que je vois, c'est que les parents, inquiets, vont être rassurés parce que nous sommes tous unis pour défendre l'école publique. Je serai ravie que tout le monde vote ce vœu.

M. PLIEZ

Je vous invite à voter.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V202024379 Vœu relatif à la dénomination d'une école du 20^e arrondissement de Paris en hommage à Rachid Taha - déposé par Lila Djellali, ainsi que l'ensemble des élu-es du groupe Les Écologistes 20^e

M. PLIEZ

La parole est à Lila DJELLALI pour un vœu également déposé par le Groupe Les Écologistes du 20^e, qui a également fait l'objet d'un amendement, que vous avez vos tables.

Mme DJELLALI

Merci Monsieur le Maire. Avant de rentrer dans les détails de cet amendement, je souhaitais coporter ce vœu avec Annie GAFFORELLI, qui depuis le début de ce mandat nous parle très souvent de Rachid Taha. Nous tentons depuis un bon moment de pouvoir lui rendre hommage.

Il est évident que la dimension symbolique d'une dénomination, d'un espace public, d'une rue ou d'un bâtiment public, est importante, mais également celle d'une plaque. Il nous est cher que tout hommage puisse refléter un territoire, une histoire ou un lien particulier avec ses habitants. En effet ici l'artiste Rachid Taha a marqué les mémoires de beaucoup d'habitants de cet arrondissement, et plus précisément ceux du quartier de Ménilmontant. À la suite de son décès survenu le 12 septembre 2018, il y a eu une volonté de ce quartier de demander une dénomination. Cette proposition a été faite via Mesnil Infos et cosignée par de nombreux et nombreuses habitantes du 20^e. Rachid Taha, qui est un chanteur franco-algérien, partageait avec le quartier de Ménilmontant une histoire singulière. Ainsi ce vœu a été aussi proposé à plusieurs artistes de l'arrondissement, dont un, Slimane Dazi, également artiste et habitant, était ému ; il nous a transmis un message en disant : « *Rachid restera toujours notre grand frère, celui qui nous a ouvert les portes des possibilités à nous dépasser sans rester dans ces cases que l'on nous a construites. Au même titre que n'importe qui, par le simple fait d'oser chanter du rock and roll en arabe, en ne se prenant jamais pour quelqu'un d'autre que ce qu'il était, c'est-à-dire en France d'origine métèque, sans dénigrer ou privilégier ni d'un côté ni l'autre.* »

Nous souhaitons, avec l'ensemble de la majorité (parce que ce vœu a été amendé), qu'une plaque aux arènes du parc de Belleville puisse être déposée au nom de Rachid Taha, permettant ainsi de lui dédier un lieu qui lui correspond, c'est-à-dire beaucoup sur l'éducation populaire (parce que ces arènes accueillent énormément d'événements).

M. PLIEZ

J'ai trois demandes de prise de parole. Nous allons commencer par Annie GAFFORELLI.

Mme GAFFORELLI

Merci Monsieur le Maire. Je suis ravie que Lila puisse reprendre ce vœu hommage, et il est heureux qu'il soit déposé ce soir. C'est vrai qu'à travers ce vœu nous voulions rendre hommage à ce grand artiste, unique pour nous, qu'est Rachid Taha, à travers toute son œuvre qui a réellement marqué nos cœurs et nos esprits, et dont la mémoire mérite de vivre pleinement ici dans le 20^e arrondissement. Nous proposons aussi à travers ce vœu d'organiser un concert hommage en son honneur, où des artistes pourraient venir interpréter des chansons, notamment cette magnifique chanson Ya Rayah. Ce serait une occasion de célébrer son héritage artistique tout en mettant en lumière les valeurs qui nous ressemblent, l'ouverture, le partage et la mémoire. Rachid Taha nous a quittés, mais sa voix, ses messages, son engagement résonne encore. Notre groupe votera ce vœu.

M. PLIEZ

Hamidou SAMAKE.

M. SAMAKE

Monsieur le Maire, merci. Mes chers collègues, le groupe Paris en commun tient à saluer l'initiative portée par Lila DJELLALI et les collègues du Groupe Les Écologistes du 20^e. Rachid Taha, c'était une voix, une énergie, une authenticité, une voix qui portait haut les valeurs qui nous ressemblent, à savoir : la lutte contre les discriminations, la tolérance, l'humanité. Une énergie qui transcendait les frontières culturelles, sociales, générationnelles, et qui trouvait aussi un écho particulier dans le quartier de Ménilmontant, ce territoire d'accueil, de métissage et de créativité. Rachid Taha, c'était aussi une sincérité désarmante. Nous soutenons pleinement et fortement ce vœu et nous espérons qu'il trouvera un écho favorable auprès de vous tous ici, parce que Rachid Taha n'était pas qu'un artiste du 20^e, il était l'âme de Ménilmontant, une partie de son histoire et de son avenir. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Laurent SOREL.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. J'ai vraiment découvert Rachid Taha en arrivant en France hexagonale. J'avais du mal, de ma Martinique, à comprendre ce chanteur qui ne se laissait pas mettre dans une case. Je voterai avec beaucoup d'enthousiasme et beaucoup d'émotion ce vœu de Lila DJELLALI, porté aussi par Annie GAFFORELLEI, parce que c'est une manière de rendre hommage à quelqu'un qui a une présence, même s'il n'est plus, un résistant qui n'a jamais hésité à remonter le courant, à aller contre le vent, quelqu'un qui raconte l'exil, le déchirement, qui donne une voix d'une certaine manière à ceux qu'on veut silencer, à ceux qu'on veut faire disparaître, à ceux qui sont trop souvent méprisés, oubliés.

Mme DJELLALI

Merci pour tous vos retours. J'espère que ce vœu sera voté à l'unanimité. Effectivement nous essayons de faire passer de plus en plus de vœux et de dénomination, et nous essayons de plus en plus de les féminiser. C'est un vrai travail qu'il faut qu'on s'applique, dans la conjoncture que nous vivons actuellement avec le RN, qui est de plus en plus à nos portes, ce qui nous fait rappeler aussi la chanson,

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à voter.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

Applaudissements.

V202024378 Vœu pour la suspension du gynécologue Émile Daraï et l'arrêt de ses consultations publiques à l'hôpital Tenon (20^e) - déposé par Emmanuelle Rivier, Florence Herrero et le groupe des élu.es écologistes

M. PLIEZ

Nous abordons maintenant le vœu 2024 378, présenté par le Groupe Les Ecologistes. Emmanuelle RIVIER.

Mme RIVIER

Merci Monsieur le Maire. Ce vœu est destiné à lutter contre les violences obstétricales et gynécologiques à l'hôpital Tenon. Je vais être brève parce que la plupart d'entre vous connaissent la problématique. A l'hôpital Tenon, le docteur DARAÏ a fait l'objet de 36 plaintes pour viols (viols sur mineures, viols en réunion) et de 32 mises en examen. Je dis bien 32 ; c'est-à-dire qu'un juge d'instruction a jugé 32 parties civiles avaient un discours suffisamment circonstancié pour le retenir et qu'il a également jugé à 32 reprises qu'il y avait des indices graves et concordants qu'un crime ou un délit ait été commis. Dans ces circonstances, nous avons déjà demandé à deux reprises à l'APHP de suspendre le professeur DARAÏ de ses fonctions afin qu'il n'exerce plus de consultations à l'hôpital Tenon le temps de l'enquête. Il a été suspendu de ses fonctions de recherche, mais ces interpellations sur la suspension de ses activités de consultation n'ont malheureusement donné aucune suite.

Je voudrais saluer en particulier l'association Stop VOG (Stop Violences Obstétricales et Gynécologiques) qui fait un travail remarquable avec très peu de moyens. Pourquoi un troisième vœu, alors que malgré nos deux derniers appels, rien n'a bougé ? Tout d'abord parce que l'on peut espérer que l'AP-HP finira par bouger ; en tout cas on doit le tenter pour protéger et prévenir les risques de violences qui existent tant que cette personne exercera. C'est pourquoi nous vous demandons de saisir de nouveau l'AP-HP pour lui demander l'arrêt immédiat des consultations à l'hôpital Thonon, mais aussi que la Ville de Paris saisisse de nouveau l'AP-HP et l'Ordre des médecins, qui s'est illustré dans cette affaire par son silence. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Lyes BOUHIDA-LASSERRE voulait la parole.

M. BOUHIDA-LASSERRE

Oui, tout simplement pour dire que le Groupe Paris en commun partage tout ce qui vient être dit par ma collègue Emmanuelle RIVIER ; je souhaitais simplement rappeler que dans le rapport de l'AP-HP, il était indiqué des manquements explicites au consentement.

Mme DUCHAUCHOI

Merci, Monsieur le Maire. Merci Emmanuelle RIVIER, pour ce vœu. On ne peut que le soutenir. On parlait de droit à la santé et d'accès aux soins ; des femmes ne peuvent pas aller se faire soigner et repartir avec encore plus en difficultés, que ce soit psychologiquement, mentalement ou physiquement. Il paraît assez logique que ce monsieur soit suspendu le temps de l'instruction, de façon à protéger les patientes et de façon à prendre aussi des mesures escomptées ensuite ; en tout cas on ne peut pas continuer à dire des patientes vont se faire soigner et sont ensuite dans le mal-être. Donc nous voterons ce vœu. Merci.

M. PLIEZ

Monsieur SOREL.

M. SOREL

Merci Emmanuelle RIVIER pour ce vœu. C'est difficile d'admettre qu'il soit encore nécessaire de faire passer ce vœu après les deux vœux au conseil de Paris, après les multiples demandes à l'AP-HP. Je voterai ce vœu en espérant que cette fois-ci la Ville sera entendue.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V202024380 Vœu relatif à l'ouverture d'un second CMP ou l'agrandissement du CMP des Tourelles de l'APHP - déposé par Karine Duchauchoi et les élus et élus du groupe Communiste et Citoyen

M. PLIEZ

Le vœu suivant nous est présenté par Karine DUCHAUCHOI ; il s'agit du vœu 380.

Mme DUCHAUCHOI

Merci Monsieur le Maire. On a beaucoup parlé de santé, ce soir, et positivement, mais là je suis un peu plus inquiète. On parle de santé mentale ; la santé mentale fait partie intégrante de la santé et je suis assez inquiète pour la santé de nos enfants. Les dernières études ne sont pas rassurantes ; une étude nationale inédite a été faite pour la première fois au niveau des enfants de 3 à 11 ans et de leur bien-être ; elle montre que 13 % des 6-11 ans présentent au moins un trouble probable de santé mentale. Une autre enquête nationale sur les collégiens et les lycéens montre que cent 50 % d'entre eux se plaignent de troubles somatiques psychiques, psychologiques ; 24 % des lycéens déclarent avoir des pensées suicidaires au cours des 12 derniers mois et 13% avoir déjà eu une tentative de suicide au cours de leur vie. Il est difficile de dire que ces chiffres sont en augmentation puisque c'est la première fois qu'il y a une enquête de cette ampleur ; en tout cas, ils sont très très importants, et nous alertent. Nous n'avons pas ces chiffres par arrondissement, mais les besoins des enfants dans nos quartiers et dans notre arrondissement sont très importants. Nous avons un CMP qui fait un travail formidable, avec lequel nous travaillons beaucoup ; il intervient dans les écoles, il travaille avec les orthophonistes, il travaille avec la CPTS. Ils répondent à plusieurs types de projets, mais ils sont un peu à l'étroit, manquent d'espace, et surtout, par rapport à d'autres arrondissements, ils sont sous-dimensionnés. Si on regarde le 18^e et le 19^e, ils ont déjà plusieurs CMP, plus l'hôpital Debré. Nous sommes vraiment sous-dotés par rapport aux arrondissements à population identique. Le CMP des Tourelles a accueilli en 2023 997 familles, et chaque année il accueille entre 200 et 350 nouveaux patients. Le délai d'attente est de 40 5 mois parce qu'ils ont fait un choix d'accueillir le premier rendez-vous au plus tôt et ensuite d'espacer les autres rendez-vous, sinon leur liste d'attente serait beaucoup plus importante. C'est un choix qu'ils ont fait pour faire tout de suite un diagnostic. La liste d'attente est très importante. L'idée serait de leur permettre de pouvoir s'agrandir sur l'arrondissement, et nous avons un projet, dont on a parlé tout à l'heure, le projet d'un grand centre de santé à la porte de Montreuil. L'idée serait de voir comment agrandir ce CMP ou en faire une extension en tout cas sur la porte de Montreuil.

Il s'agit donc de demander à la Ville d'engager très rapidement une discussion avec l'AP-HP sur la possibilité d'un agrandissement du CMP des Tourelles avec un second site dans le cadre de la création du nouveau centre de santé municipal de la Porte de Montreuil, sachant qu'en parallèle le CMP a déjà répondu à des appels d'offres de l'ARS sur des projets pour les adolescents ; cela permettrait de développer une offre en ce sens. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Je dirais simplement, avant de vous laisser voter, que la maladie mentale et les troubles psychiques touchent un cinquième de la population (13 millions de Français). Évidemment je soutiens totalement ce vœu. Je dis cela d'autant plus à un moment où le GHU, qui s'occupe de santé mentale, rencontre des difficultés pour ouvrir un hôpital de jour en raison d'un certain nombre de résistances. Je voudrais être un peu solennel (je ne sais pas si beaucoup de gens nous regardent ce soir) pour que les personnes se rendent compte que la maladie et les troubles psychiques touchent tout le monde. Il n'y a plus de pauvres ou de riches ; cela touche tout le monde, enfants comme adultes, notamment les

jeunes majeurs et ceux qui ont vécu de plein fouet la crise du Covid. Ce vœu est pour moi doublement symbolique ; il est important d'augmenter les capacités, et nous sommes dans un moment où chacun doit prendre conscience que s'occuper de l'autre, prévenir, l'occuper, est quelque chose d'important, qui empêche des dérapages, qui empêche de la marginalisation, qui empêche aussi parfois, et souvent, une entrée dans la vraie maladie mentale. Je vous invite à voter.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V202024382 Vœu relatif à la restructuration en cours à la DRFIP Paris proposé par l'exécutif

M. PLIEZ

Nous passons maintenant au vœu 382, présenté par Michel JALLAMION, et proposé par l'exécutif.

M. JALLAMION

Il s'agit d'un vœu concernant la Direction régionale de Paris sur le nouveau réseau de proximité ; sous cette dénomination, que la Direction régionale de Paris met en œuvre depuis 2021, en réalité c'est la destruction du réseau de proximité qui à l'œuvre, puisque les centres des finances publiques des 1^{er}, 2^e, 3^e, 5^e, 8^e, 14^e, un du 15^e et un du 18^e, ont été déjà fermés. La fermeture du centre du 11^e est prévue en mars 2025 et celle du 12^e en 2027. Sans attendre la fin de ce plan, la Direction régionale parisienne a annoncé un nouveau plan de réseau de proximité entre 2025 et 2027, qui privera le 19^e et le 13^e de tous les services concernant les finances publiques ; un site sera fermé dans le 16^e arrondissement. Tout Paris est donc touché. C'est d'autant plus grave que les effectifs de cette Direction ont diminué de 38 % en 15 ans ; 30 % au niveau national, 38 % sur Paris. En 2024, Paris a subi 50 % des suppressions d'emplois au niveau national, soit 204 suppressions d'emplois. En outre, il y a 204 emplois vacants. Le 20^e est particulièrement impacté en réalité, même s'il n'a pas de fermeture, puisque notamment les services d'impôts des particuliers du 11^e et du 12^e se reporteront sur Paganini. Le centre des impôts fonciers partira rue d'Uzès. Le problème, c'est que l'accueil est saturé. Lors du dernier conseil, un vœu de Laurent SOREL a parlé de la trésorerie « amendes ». Ce vœu reprend également ce point, mais le problème que nous avons, c'est le flux d'usagers qui augmente, et c'est doublé par une réduction drastique des capacités d'accueil. Au moment du Covid, la Direction régionale a décidé de fermer tous les après-midis, et désormais, depuis les Jeux Olympiques, elle n'est ouverte que trois matinées par semaine, sachant que nous sommes l'un des sites les plus fréquentés de Paris, avec plus de 3800 personnes par mois qui fréquentent ce site. La seule réponse de la Direction à ce jour est de dire qu'il faut désintoxiquer l'utilisateur de l'accueil physique, et donc qu'il y aura un report sur les appels téléphoniques. Or il n'y a que 805 appels téléphoniques qui aboutissent par mois ; c'est donc sans équivalent évidemment. Nous nous inquiétons énormément de la capacité d'accueil de ce site, qui sera en plus rempli des usagers du 11^e et du 12^e ; ce sera dur pour eux puisqu'ils viendront, et cela créera des problèmes pour les usagers contribuables du 20^e et pour les professionnels du 20^e et du 19^e. En effet, le service d'impôts des entreprises du 19^e vient également dans le 20^e.

Nous demandons à la DRFIP :

- L'arrêt des suppressions de postes et de pourvoir les postes vacants, notamment à Paris ;
- L'abandon du Plan nouveau réseau de proximité ;
- Le rétablissement des plages d'horaires d'accueil des publics d'avant Covid ;
- La réouverture au public de l'accueil « amendes », implanté à Paganini côté rue Maryse Hylsz ;
- De dialoguer en amont avec les maires d'arrondissements, puisque c'est à notre connaissance le seul service public qui ne nous avertit pas ni des fermetures, ni des changements d'horaires, contrairement aux autres services publics présents sur notre arrondissement.

M. PLIEZ

On vote. Merci.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V202024383 Vœu relatif au désengagement de la Région IDF sur le logement social déposé par l'exécutif

M. PLIEZ

Nous passons au vœu 383, présenté par Thomas CHEVANDIER.

M. CHEVANDIER

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Nous sommes dans un contexte de crise du logement que l'on connaît, qui est une crise sociale due au manque de logements sociaux disponibles à Paris et en Île-de-France, qui est aussi évidemment une crise de la construction, une crise de la production de logements, une crise qui frappe tout un secteur derrière, et qui a des conséquences très lourdes en termes d'emploi. Ce que l'on a pu voir récemment avec les choix budgétaires de Madame PECRESSE au niveau de l'Île-de-France, montre bien la différence avec ceux qui font pour le logement social, qui investissent ; ce sont des choix politiques, des choix budgétaires, des choix d'investissement, très forts, très lourds. Dans un contexte très difficile pour les collectivités territoriales, et particulièrement pour la Ville de Paris qui est ciblée par les choix budgétaires effectués par l'État, nous faisons le choix de maintenir notre effort d'investissement en faveur du logement social. Nous constatons que le premier poste de dépenses supprimé au niveau de la Région Ile-de-France concerne le logement social. C'est une décision prise par la présidente de la Région Ile-de-France de faire une coupe budgétaire de 74 M€. On voit bien là la différence entre les paroles et les actes, quand Madame PECRESSE et ses soutiens expliquent qu'ils défendent le logement social. On voit bien que le logement social est la première des variables d'ajustement ; nous le condamnons très fortement et nous invitons aussi chacun à prendre conscience de la différence entre les politiques menées par les collectivités de gauche et notamment par la Mairie de Paris, et ce qui est fait quand la droite est aux responsabilités. Les conséquences, c'est plus de mal-logement, c'est plus de temps pour obtenir un logement social, c'est moins de capacité d'investissement pour les bailleurs sociaux pour faire des rénovations, et cetera, et cetera, et cetera. Et donc c'est vraiment particulièrement dommageable.

M. PLIEZ

Merci. J'ai pour l'instant deux demandes de prise de parole, Antoine ALIBERT d'abord, Jacques BAUDRIER ensuite.

M. ALIBERT

Merci pour la présentation de ce vœu auquel le Groupe écologiste souscrit. J'aimerais rajouter un autre exemple de la politique austéraitre, que Valérie PECRESSE provoque au niveau de la Région Île-de-France, puisqu'elle va même au-delà de ce que lui demande l'État, pourtant déjà inconsideré, puisque le remède va être pire que le mal. Un exemple, le budget des transports ; je crois que c'est moins 25% en coupe sèche, et elle ose, même après, présenter à la presse un plan 100% accessibilité des transports parisiens, et réduire concrètement de 10 M€ le budget de l'inclusion et de l'accessibilité du métro juste derrière. C'est franchement scandaleux, c'est inopérant et c'est une destruction de biens essentiels comme le logement, mais aussi de services publics essentiels. Cela fait déjà longtemps que nous alertons dans ce conseil d'arrondissement sur les conséquences pour le bus, pour les personnes âgées, pour les personnes à mobilité réduite, en termes de transport, et plus largement sur toutes les politiques régionales.

M. PLIEZ

Monsieur BAUDRIER.

M. BAUDRIER

Merci. Évidemment un plein soutien au vœu défendu par Thomas CHEVANDIER. Quelques éléments de contexte ; nous allons passer en dessous de 250 000 logements construits en France en moyenne annuelle, en dessous de 40 000 en Île-de-France. Cela veut dire un déficit de logements qui va s'accroître de 150 000 unités, passant à un manque de 1,6 million de logements dans notre pays, c'est absolument dramatique. Le BTP perd 10 000 emplois par mois, 300 par jour. Face à cela, la Ville de Paris va voter au mois de décembre un budget qui va amener la politique logement à hauteur de 800 M€ ; c'est un budget record et je serai très heureux de pouvoir le présenter au conseil de Paris.

Pour vous situer, c'est tout de même une multiplication par deux depuis le début de la mandature du budget du logement de la ville de Paris ; on passe de 400 à 800 M€, dont 600 M€ pour la création de logements sociaux, c'est nettement plus que le budget de l'État pour la création de logements sociaux pour toute la France. Nous sommes à 600 M€ pour Paris quand l'État est à 400 M€ pour toute la France. Face à cela, Madame PECRESSE, qui en arrivant aux affaires en 2011, avait un budget logement de la Région de 200 M€, avec cette nouvelle coupe se rapproche du budget zéro pour le logement dans la Région Île-de-France.

M. PLIEZ

Je n'ai pas précisé que c'était un vœu de l'exécutif. Monsieur DIDIER.

M. DIDIER

la crise du logement que traverse notre pays n'est pas de la responsabilité de Madame PECRESSE. Je rappellerai quand même quelques chiffres : la Région a mobilisé près de 300 M€, et ce qui a permis la création de plus de 46 000 logements sociaux familiaux entre 2016 et 2022, donc on ne peut pas dire que la Région n'a pas pris sa part sur cette question des logements. Naturellement nous voterons contre le vœu de l'exécutif.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V202024381 Vœu relatif à la grève dans le périscolaire- déposé par Laurent Sorel

M. PLIEZ

Le vœu 381 est le dernier vœu avant les deux questions orales ; il est présenté par Laurent SOREL.

M. SOREL

Merci Monsieur le Mairell y a eu, vous le savez, une énième grève des animateurs au dernier conseil de Paris, une cinquième grève du périscolaire en quelques mois ; et là aussi il y a eu une grosse mobilisation puisque 200 écoles ont été fermées sur la pause méridienne, et plusieurs dizaines d'autres écoles perturbées. Vous le savez peut-être, mais le 20^e a été l'arrondissement le plus mobilisé sur cette grève, et celui aussi où les la grève a été la plus tendue.

Il y a une demande reconnaissance de la part des REV et de charge lourde qui pèse sur eux, la dureté de leur travail. Ils demandent évidemment d'avoir accès à la catégorie A par concours. Je rappelle aussi qu'ils sont en première ligne sur l'encadrement des animatrices et des animateurs, des intervenants associatifs, des TAP, qui sont responsables de l'encadrement des enfants, de l'organisation des vacances scolaires, de tout le travail administratif sur Paris Famille. Ce vœu vise surtout à ce que nous soyons vigilants à ce que le dialogue social ne se détériore pas et qu'il n'y ait pas des tensions supplémentaires lors des éventuelles grèves à venir. Indépendamment de ce que la Ville peut penser des demandes faites par l'intersyndicale et même si la Ville a déjà effectivement répondu à certaines revendications, je pense qu'il est important d'être sérieux sur la manière de gérer le dialogue social et de ne pas rajouter de l'huile sur le feu ; une mairie de gauche se doit d'être attentive à la qualité du dialogue social qu'elle peut avoir avec ses agents et avec les représentants syndicaux. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Je crois qu'Anne BAUDONNE a demandé la parole.

Mme BAUDONNE

Quand il y a eu un jour de grève dans des écoles qui ont été fermées, on a demandé aux animateurs et aux animatrices, pour la deuxième heure, de se redéployer sur les écoles qui étaient ouvertes, où il

n'y avait pas suffisamment de personnel, puisqu'il y avait d'autres grévistes. Ces consignes, je tiens à le rappeler, sont pour tout Paris. Et là, dans ce vœu, c'est clairement fléché : « le 20^e maltraite ses animateurs et ses animatrices ». Non, les consignes sont identiques pour tout Paris. Je tiens à le rappeler.

Par ailleurs, je tiens quand même à le dire, je respecte le droit de grève, et évidemment, nous défendons toujours ce droit. Mais je pense qu'il n'est pas juste de donner de fausses informations sur une maltraitance qu'il y aurait particulièrement dans le 20^e arrondissement.

Je rappelle quand même un certain nombre d'acquis, parce qu'il y a une lutte, une bataille justifiée pour améliorer les conditions des animateurs et des animatrices, améliorer en fait tout le service du périscolaire. Et le groupe communiste y travaille, et aussi au conseil de Paris.; une accélération des perspectives de carrière, une déprécarisation d'un certain nombre (650 postes d'animateurs créés en quatre ans), le budget de formation a été augmenté de 30 %, le nombre de postes en catégorie A auxquels pouvait accéder un certain nombre d'animateurs a été multiplié par quatre, même si je reconnais que cette accession à la catégorie A n'a pas bénéficié à un nombre important. Nous avons rencontré les représentants syndicaux, donc nous défendons l'augmentation de ce nombre ; néanmoins il a été multiplié par quatre, il faut le rappeler.

A ces mesures s'ajoutent des mesures prises par la Ville pour un ratio promouvable à 100 % depuis 2024, une revalorisation du régime indemnitaire de 6 % en 2024, de 5,5 % en 2025, une prime pour le pouvoir d'achat versée en décembre 2023, et un remboursement à 75 % du Passe Navigo au lieu de 50. Il y a eu quand même des avancées. Nous les défendons, mais je ne voudrais pas que des rumeurs puissent dire que dans le 20^e, les animateurs et animatrices sont plus maltraités que dans les autres arrondissements.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur SOREL, maintenez-vous votre vœu ?

M. SOREL

Je vais retirer mon vœu, parce que je ne veux pas que ce soit pris personnellement, mais l'intersyndicale a quand même écrit un certain nombre de choses. Il faut qu'un dialogue qui s'ouvre, parce qu'il y a au mieux une incompréhension, au pire autre chose. Mais il faut au moins que ce soit précisé et clarifié.

M. PLIEZ

Vous retirez votre vœu, donc il n'y a pas de vote.

Le vœu est retiré.

3. Questions orales

Q202024003 Question orale concernant les travaux dans l'arrondissement - déposée par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20^e

M. PLIEZ

Je vous invite maintenant à examiner la première question orale, présentée par Changer Paris du 20^e, concernant les travaux dans l'arrondissement. Je vous laisse exposer votre question, Monsieur DIDIER.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. Conformément à l'article 26 du règlement intérieur, je vais lire ma question. J'aurai une réponse de l'exécutif et je pourrai m'exprimer, seulement moi, deux minutes, je tiens à le préciser, parce que souvent ce n'est pas respecté, pas par vous, Monsieur le Maire, mais par les membres du conseil.

Depuis la rentrée de septembre, de nombreux travaux sont en cours dans l'arrondissement, notamment dans le quartier Pelleport Saint-Fargeau. Nous nous réjouissons que la plupart de ces travaux tiennent compte de nos remarques, notamment l'augmentation des places de stationnement

pour les personnes à mobilité réduite, rue Haxo notamment. Néanmoins, ces travaux sont réalisés en même temps, ce qui peut engendrer des difficultés, notamment rue Bretonneau, où il y a deux écoles. La question est assez simple ; nous demandons à Monsieur le Maire de bien vouloir porter à notre connaissance et à celle des habitants du 20^e, les raisons de la réalisation de ces travaux sur cette même période, le calendrier des travaux qui restent à réaliser rue Haxo, rue Bretonneau ou rue du Surmelin, et enfin le plan de travaux de l'arrondissement pour l'année 2025, qui pourrait tout à fait être transmis à l'ensemble des membres du conseil d'arrondissement par mail, pour gagner du temps.

M. PLIEZ

En mars 2023, lors d'une question orale posée par votre groupe concernant la mobilité dans le 20^e arrondissement, nous avons pu aborder le dispositif Embellir votre quartier. Pour rappel, ce dispositif a été mis en place en 2020 par la Maire de Paris afin de concentrer l'ensemble des aménagements d'un quartier sur une période restreinte. Nous profitons également de ces aménagements pour coordonner les chantiers relatifs à la modernisation des réseaux souterrains, gaz, électricité, eau, égouts et cetera ; à ce dispositif s'ajoute celui des rues aux écoles, fortement plébiscité par les familles et la communauté scolaire, dont les écoles de la rue du Surmelin et de la rue Bretonneau que vous mentionnez.

Notre objectif depuis quatre ans reste le même, améliorer le cadre de vie des habitantes et des habitants en aménageant les rues au profit des piétons et des personnes à mobilité réduite et en végétalisant dès que cela est possible. Par ailleurs, pour votre parfaite information, tous les aménagements auxquels vous faites référence ont été annoncés par voie d'affichage, par réunion publique et via les réseaux sociaux ou encore la lettre d'information de la mairie.

Concernant le calendrier, le service communication met régulièrement à jour la page travaux du site internet de la Mairie du 20^e arrondissement, sur lequel, je pense, tous les élus ont eu l'occasion d'aller et sur lequel on retrouve le détail de tous les chantiers en cours, et notamment les dates de chantiers. Pour la rue Haxo, comme vous devez le savoir, le chantier est terminé depuis vendredi dernier.

Enfin, pour l'année 2025, nous déroulerons le programme déjà engagé sur les secteurs deux et trois du dispositif Embellir votre quartier, avec des aménagements en faveur des enfants, avec la réalisation de 7 nouvelles rues aux écoles, la végétalisation de plusieurs rues, dont les travaux ont pour la plupart déjà débuté, comme sur la rue de Lagny, ou les rues Schubert et Paganini.

Nous profiterons également des chantiers en cours pour rendre plus accessible l'espace public, en déployant des dispositifs pour les personnes à mobilité réduite, par exemple le désencombrement de l'espace public, la reprise des bandes podotactiles ou encore la reprise des trottoirs et des pieds d'arbres, sujet important également. Les aménagements cyclables ne resteront pas en reste, avec le prolongement de la piste cyclable de la rue Sorbier ou encore la création de la piste cyclable de l'avenue de la Porte de Ménilmontant.

J'espère avoir à peu près répondu à votre question.

M. DIDIER

Oui merci Monsieur le Maire. C'était plutôt une demande d'avoir un mail adressé aux élus pour le programme de travaux. Ma question n'était pas en tout cas de mettre en cause des travaux qui sont réalisés ; j'ai eu l'occasion de le dire à Jacques BAUDRIER, ce qui est fait rue Haxo, notamment avec l'immeuble de logements sociaux qui a été réhabilité il y a quelques mois est plutôt quelque chose d'assez réussi, je tiens à dire..

Sur les rues aux écoles, je suis totalement favorable à ces projets, j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici. C'était plus pour la rue aux écoles rue Bretonneau ; c'est vrai que des travaux sont actuellement en cours, et donc il y a des difficultés pour de nombreux parents d'élèves pour accompagner leurs enfants. C'était plutôt ça que je mettais en cause, pas la rue aux écoles en elle-même.

En tout cas, Monsieur le Maire, j'irai consulter davantage le site de la mairie du 20^e, mais une information par mail, annuelle ou biannuelle sur les programmes de travaux était la seule demande de cette question.

M. PLIEZ

Pour conclure, évidemment si un élu ou une élue nous envoie un mail en nous posant des questions sur les travaux, nous nous ferons un plaisir de lui répondre, je vous l'assure.

Q202024004 Question orale concernant le ramassage des feuilles mortes dans l'arrondissement - Déposée par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20^e

M. PLIEZ

Nous passons à la deuxième question orale, si vous voulez bien.

M. DIDIER

Monsieur le Maire, depuis plusieurs jours, les feuilles mortes ne sont pas ramassées dans notre arrondissement, ni sur les trottoirs et encore moins sur les voies cyclables, notamment avenue Gambetta, pouvant entraîner des risques de chutes et de blessures pour les piétons, notamment les personnes âgées et les enfants, ainsi que les cyclistes. Je vous ai écrit en ce sens le 18 novembre dernier ; je n'ai pas eu de réponse et donc je profite de ce conseil d'arrondissement pour vous poser la question suivante, en tout cas porter à notre connaissance et à celles des habitants du 20^e la politique de la Ville de Paris en matière de ramassage des feuilles, les actions qui ont été mises en place dans le 20^e arrondissement au cours du mois de novembre, et enfin les raisons du non-ramassage des feuilles avenue Gambetta.

M. PLIEZ

J'ai eu moi-même des interpellations là-dessus. La période des feuilles est une période, parce que les saisons varient d'une année sur l'autre, la chute des feuilles dépend beaucoup des conditions météorologiques, de la pluie, du vent, et cela complexifie fortement l'anticipation. De plus, les changements climatiques conduisent aussi à un étalement plus important de la période des chutes de feuilles, ce qui conduit à une réorganisation structurelle des moyens mis en place par la DPE, sur une période qui est objectivement bien plus longue qu'avant. Cette année, nous sommes entrés dans le vif de la saison avec des chutes importantes autour de la semaine 46, c'est-à-dire la semaine du 11 novembre, et la DPE (la Direction de la propreté et de l'eau) a, depuis cette date, consacré des moyens importants à cette problématique. En période de forte chute, la DPE est obligée de procéder par petits tronçons. Elle ne peut pas ramasser les feuilles sur de grandes lignes droites, par exemple sur les boulevards des Maréchaux, tout simplement parce que la capacité des aspiratrices sont trop rapidement atteintes. Cette année, la douceur et le temps sec de la première moitié du mois de novembre ont limité la chute des feuilles, ce qui a conduit à une chute massive au premier épisode de froid et de pluie. De plus, l'usage d'engins à eau est prescrit, compte tenu des températures trop basses, afin de limiter la création de plaques de verglas qui rendent donc plus difficile le traitement des trottoirs. Les moyens sont en priorité mis sur les voies de circulation automobiles ainsi que sur les pistes cyclables afin de limiter les accidents de grosse ampleur, les voitures qui dérapent, les carambolages de vélos suite à une pente, et cetera.

Quelques éléments sur les actions menées par les agents de la Direction de la propreté et des eaux :

- Mercredi 20 novembre ; le nord de la rue des Pyrénées, Jourdain, place des Grandes Rigoles ;
- Le 24 novembre, l'avenue Gambetta, de la place Gambetta au boulevard de Ménilmontant, quartier Saint-Blaise, rue Serpolet, Louis Lumière et la piste cyclable Louis Lumière ;
- Le 25 novembre : rue Belgrand, Fougères, boulevard Charonne ;
- Mardi 26 novembre ; rue Louis Lumière, rue Dejerine, Maryse Hilsz, Frère Flavien, Léo Frappier, Le Vaux ;
- Le 27 : avenue Gambetta, du boulevard de Ménilmontant à la Porte des Lilas, rue Sorbier, Fougères, Pierre Foncin.
- 26 et 27 ; rues Pelleport, Surmelin, Bretonneau, Alphonse Penaud, Justice.
- 28 : rue de Belgrand, boulevard Charonne, Ménilmontant, avenue Gambetta.
- 29 : avenue de la Porte de Bagnolet, côté Parc Gambetta, de la mairie à la Porte des Lilas, boulevard Mortier, Dejerine, Maryse Hilsz.

Ce sont des zones qui sont traitées au moins une fois par semaine, et qui sont surveillées régulièrement afin de faire des passages supplémentaires en cas de besoin.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. Vous avez débuté ce conseil d'arrondissement en défendant le service public. Vous savez qu'en tant que président d'un service important, j'y suis moi-même très attaché.

Néanmoins et je ne mets pas en cause du tout le travail des agents de la DPE, la Maire de Paris avait promis un budget augmenté de 500 M€ en matière de propreté, et j'ai constaté, parce que je vis dans l'arrondissement,, qu'en effet, un travail était peut-être réalisé toutes les semaines, mais je pense que l'on devrait mettre le paquet sur ce sujet des feuilles ; en effet, certains jours, et pourtant je suis en en bonne santé, j'ai failli moi-même glisser. Sans mettre en cause le travail de la DPE, je pense qu'il faudrait peut-être augmenter les moyens. Vous n'êtes pas responsables de cela, parce que cela se joue évidemment en central, et je sais que vous veillez à ce qu'il n'y ait pas d'accident sur les axes de circulation et sur les trottoirs,

M. PLIEZ

Merci à vous. Nous arrivons au terme de ce conseil. Je vais vous remercier, et pour ceux que je ne reverrai pas, je vais leur souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.